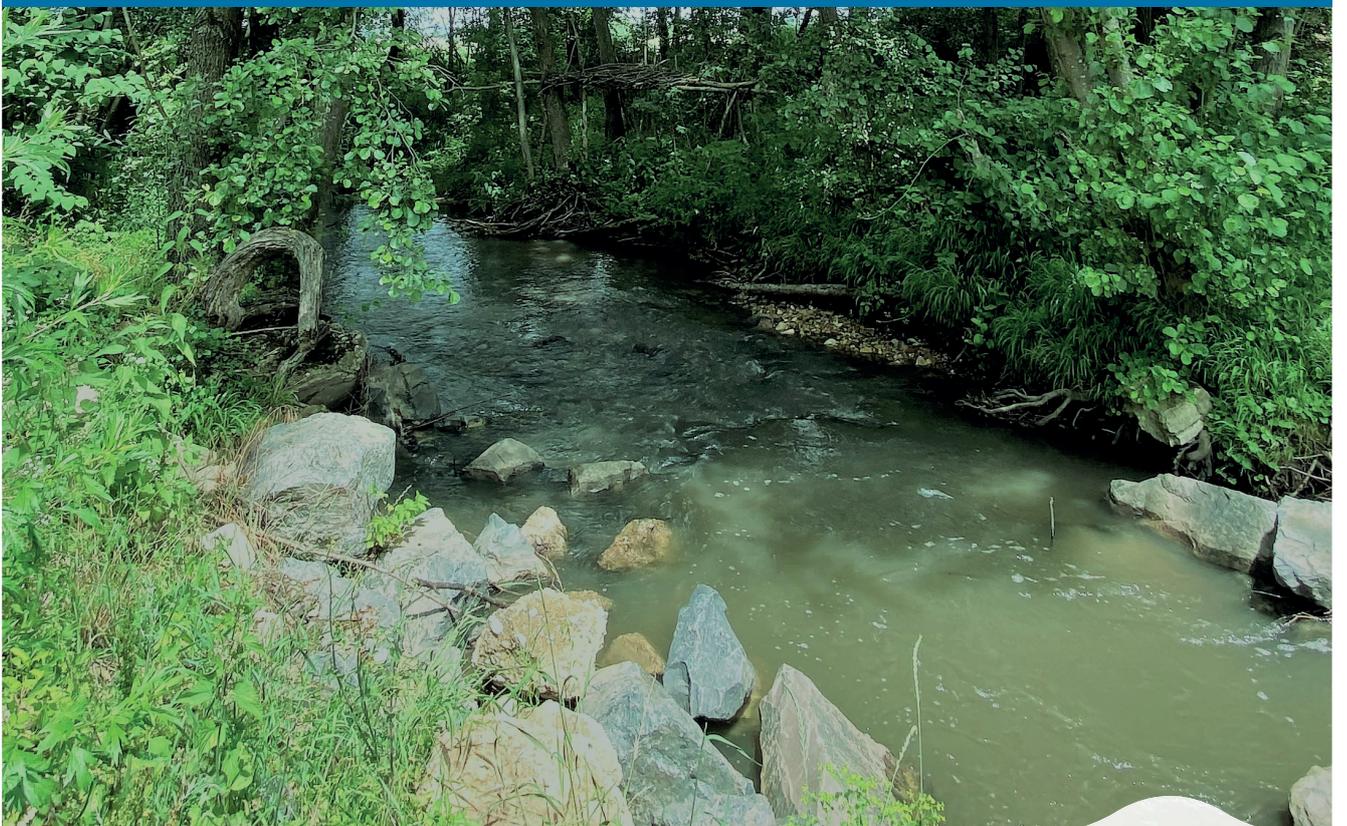




CONTRAT DE TERRITOIRE 2022/2024

En faveur de la gestion de l'eau et
de la préservation des milieux aquatiques

14 décembre 2022



DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

1	LE CONTEXTE	- 1 -
1.1	La Communauté de communes Dombes Saône vallée	- 1 -
1.2	Compétences.....	- 1 -
1.2.1	GEMAPI.....	- 1 -
1.2.2	Assainissement.....	- 2 -
1.2.3	Eau potable et eaux pluviales.....	- 2 -
1.2.4	Ruissellements agricoles et prévention des inondations.....	- 2 -
1.2.5	Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).....	- 3 -
1.3	Gouvernance	- 3 -
2	HISTORIQUE DE LA DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION	- 4 -
2.1	Grand cycle de l'eau	- 4 -
2.2	Petit cycle de l'eau	- 4 -
3	LES MILIEUX AQUATIQUES	- 5 -
3.1	Formans-Morbier	- 6 -
3.1.1	Le Formans	- 6 -
3.1.2	Le Morbier	- 6 -
3.2	Le Grand-Rieu.....	- 6 -
3.3	Les autres affluents rive gauche de la Saône	- 7 -
3.4	Etat des milieux aquatiques :	- 7 -
3.4.1	Eaux superficielles	- 7 -
3.4.1.1	Qualité des eaux superficielles.....	- 7 -
-	Qualité physique	- 8 -
-	Qualité hydro biologique.....	- 8 -
-	Qualité piscicole	- 8 -
3.4.1.2	Lit mineur	- 8 -
3.4.2	Eaux souterraines :	- 9 -
4	CADRE REGLEMENTAIRE ET ENJEUX DU TERRITOIRE.....	- 10 -
4.1	Cadres réglementaires et orientations politiques.....	- 10 -
4.1.1	Directive cadre sur l'eau.....	- 10 -
4.1.2	SDAGE et PDM.....	- 10 -
4.1.3	Plan d'action opérationnel territorialisé de la MISEN.....	- 12 -
4.1.4	Natura 2000.....	- 12 -
4.1.5	Les Espaces Naturels Sensibles du territoire.....	- 12 -

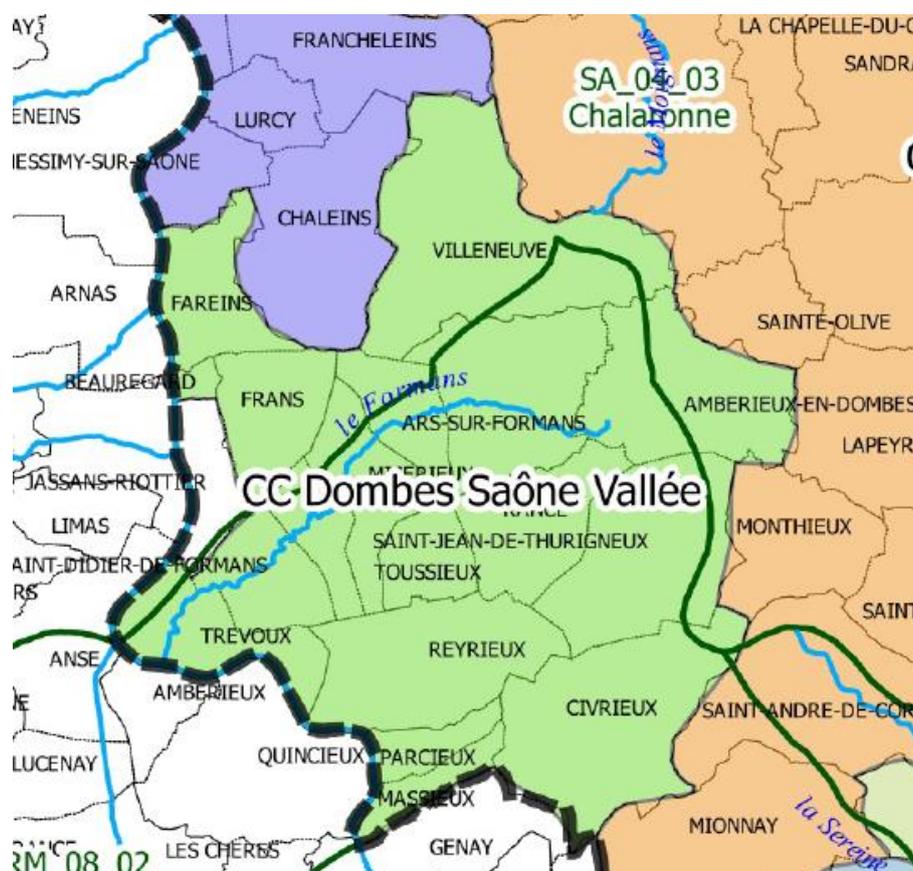
4.2	Les enjeux du territoire	- 13 -
5	POLITIQUES EN FAVEUR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	- 14 -
5.1	Le 11eme programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2019-2024)	- 14 -
5.2	La politique de l'eau du Département de l'Ain	- 14 -
5.3	La mise à jour du projet de territoire de la CCDSV.....	- 15 -
6	BILAN DU CONTRAT 2019-2021	- 15 -
6.1	Bilan des opérations Petit cycle	- 16 -
6.2	Bilan de l'opération collective Industrie.....	- 17 -
6.3	Bilan des opérations Grand cycle	- 19 -
7	CONTRAT 2022- 2024.....	- 21 -
7.1	Périmètre du contrat.....	- 21 -
7.2	Objet du contrat	- 21 -
7.3	Durée du contrat	- 22 -
7.4	Orientations stratégiques du contrat, objectifs et déclinaison opérationnelle	- 22 -
7.5	Description du programme de travaux et échéancier	- 23 -
7.6	Liste des actions du contrat :.....	- 23 -
8	ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	27
8.1	Engagement de la CCDSV	27
8.2	Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	27
8.3	Engagement du Conseil départemental de l'Ain.....	30
8.4	Modalités de suivi, gouvernance.....	30
9	MODIFICATION - RESILIATION.....	31
10	SIGNATAIRES	32
11	ANNEXES.....	33
	Annexe 1 : Grille PAC.....	33
	Annexe 2 : fiches actions	34

1 LE CONTEXTE

1.1 La Communauté de communes Dombes Saône vallée

La Communauté de communes Dombes Saône vallée (CCDSV) est caractérisée par sa situation en Val de Saône, zone de piémont et début du plateau de la Dombes. Elle est principalement urbanisée sur les parties Val de Saône et, dans une moindre mesure, sur son piémont. Territoire à la fois périurbain et rural, elle est en constante progression démographique (moyenne de 1,3% de croissance démographique annuelle). Elle représente, en 2022, 19 communes et 40 226 habitants.

Carte périmètre de l'EPCI CC Dombes Saône Vallée :



1.2 Compétences

1.2.1 GEMAPI

La CCDSV exerce en propre la compétence GEMAPI sur les deux bassins versants du Formans (56 km de linéaire) et du Grand-Rieu (17 km de linéaire pour le Grand-Rieu) depuis le 14/09/2015 pour les compétences obligatoires (1, 2, 5, 8) et le 22/05/2018 pour les compétences facultatives (4, 6, 7, 10, 12). La gestion d'un troisième petit bassin versant (Appeum, Mâtre, Rougeat), essentiellement déployé sur la communauté de communes Val de Saône centre (au nord du territoire), a été confiée au syndicat des rivières Dombes, Chalaronne, bords de Saône (SRDCBS).

Enfin, la CCDSV a transféré les items 1 et 8 de la compétence GEMAPI à l'EPTB Saône et Doubs pour le lit majeur de la Saône sur son territoire depuis le 16/12/2021.

Les compétences **GEMAPI** et hors GEMPI exercées par la CCDSV sur son territoire, hors bassin versant de l'Appéum, du Rougeat, de la Mâtre et lit majeur de la Saône sont les suivantes :

1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
4. Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain,
5. La défense contre les inondations et contre la mer,
6. La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;
7. La protection et la conservation des eaux superficielles, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de cette ressource en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant ;
8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
10. L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
12. L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

1.2.2 Assainissement

La CCDSV exerce la compétence obligatoire assainissement collectif et non collectif sur ses 19 communes membres. Elle compte 14 stations d'épuration, 31 postes de refoulement et 286 km de réseaux. Elle a confié l'exploitation de ses systèmes d'assainissement à des prestataires.

Le tarif de l'assainissement collectif est harmonisé depuis mai 2018 sur tout le territoire de la CCDSV, à hauteur de 60 €HT/an et 1,95 €HT/m³.

Elle a initié un important programme de travaux de mise aux normes et construction de nouveaux équipements dans le cadre de schémas directeurs d'assainissement et de diagnostics de réseaux, d'études des systèmes d'assainissement actuels, de révision de zonages d'assainissement, remplacement de canalisations et travaux de mise en séparatif.

1.2.3 Eau potable et eaux pluviales

L'eau potable est pour sa part gérée par trois syndicats intercommunaux d'eau potable : SIE Bresse Dombes-Saône (fusion de 3 syndicats, effective depuis janvier 2019 – dessert 15 communes de la CCDSV), SIE de Jassans-Riottier qui dessert 4 communes et SIE Anse et région (1 commune).

La décision d'intégration de la compétence à l'échelon intercommunal de l'eau potable a été repoussée à 2026, date d'effet de la loi NOTRe.

La compétence de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines reste communale, excepté sur les zones d'activités économiques où elle est communautaire.

1.2.4 Ruissellements agricoles et prévention des inondations

Le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) du canton de Trévoux, qui regroupe 16 communes (Ars-sur-Formans, Civrieux, Frans, Genay (Métropole de Lyon), Jassans-Riottier (Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône), Massieux, Misérieux, Parcieux, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie, Saint-Jean-de-Thurigneux,

Rancé, Toussieux, Trévoux), exerce pour sa part la protection contre les inondations et la gestion des ruissellement en zone agricole (ruissellement, érosion des berges). Le SIAH a aussi porté, il y a une dizaine d'années, quelques mesures agro-environnementales de replantation de haies, de bandes enherbées, et de pratiques culturales durables. Ces programmes n'ont que très peu été suivis d'effet. En 2020, les élus de la CCDSV ont délibéré la mise à disposition des services de la CCDSV pour porter les missions administratives et techniques du SIAH.

Le syndicat a lancé en 2021 une étude stratégique d'inventaire de ses ouvrages hydrauliques qui permet aujourd'hui de recenser les ouvrages de compétence SIAH, pour lesquels des opérations d'entretien et de restauration seront menées.

1.2.5 Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 rend obligatoire les PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. La Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) est engagée depuis 2018 dans la réalisation de son PCAET.

Le PCAET est un outil de planification qui doit définir un programme d'actions pour 6 ans avec comme objectifs :

- Réduire la consommation énergétique
- Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Augmenter le stockage carbone
- Adapter le territoire au changement climatique
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Les élus de la CCDSV ont pour objectif de porter le PCAET en instruction auprès des services compétents au printemps 2022. Aujourd'hui, même si le programme n'est encore pas officiellement validé par les services de l'Etat, plusieurs fiches actions répondent aux objectifs du SDAGE pour la préservation de la ressource en eau. A noter que plusieurs étapes de concertation en lien avec les habitants, les acteurs, les partenaires et les élus du territoire ont permis de construire ce programme opérationnel.

1.3 Gouvernance

La CCDSV est la structure porteuse des démarches contractuelles sur son territoire pour le volet petit et grand cycle de l'eau. Le présent contrat s'inscrit bel et bien dans une vision et un cadrage à l'échelle des bassins versant du Formans, du Morbier et du Grand Rieu.

En ce sens, la CCDSV a consulté les différentes collectivités qui œuvrent de près ou de loin pour la gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine (EPTB Saône & Doubs, Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône, syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Canton de Trévoux, Communauté de communes de la Dombes...).

La CCDSV veillera à maintenir une animation tout au long du contrat pour assurer le suivi des actions envisagées et réalisera des comités de rivières pour faire le point sur l'avancement du contrat tout au long de la période du contrat.

2 HISTORIQUE DE LA DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION

2.1 Grand cycle de l'eau

Sous l'impulsion des acteurs locaux, la CCDSV s'est emparée du sujet de la gestion des milieux aquatiques sur son territoire et était un des premier EPCI du département de l'Ain en 2015 à mobiliser les items obligatoires de la compétence GEMAPI.

Dès lors, la collectivité s'est rapprochée de l'EPTB Saône et Doubs pour lancer une étude globale sur les bassins versants du Formans, du Morbier et du Grand Rieu, point de départ de la démarche de contractualisation. Outre l'état des lieux et le diagnostic réalisés, cette étude a permis de définir les grands enjeux et objectifs de restauration, gestion, valorisation des cours d'eau du Formans, Morbier et Grand Rieu en vue de l'atteinte des objectifs du SDAGE RMC. Un programme pluriannuel d'actions a permis d'organiser la mise en œuvre de la compétence GEMAPI de la CCDSV.

À la suite de ce premier travail, une première démarche de contractualisation sur la période 2019-2021 entre la CCDSV, l'Agence de l'eau RMC et le Département de l'Ain a permis de mobiliser les fonds publics nécessaires au lancement des premiers grands travaux du grand cycle de l'eau sur le territoire (cf. 6.3 Bilan du premier contrat volet grand cycle de l'eau).

La nouvelle démarche de contractualisation 2022-2024 a pour principaux objectifs de poursuivre les travaux de restauration de la continuité écologique dont la maîtrise d'œuvre et l'animation sont en cours et d'impulser les premières actions des programmes d'actions sur les zones humides et les ripisylves définis lors du contrat 2019-2021.

2.2 Petit cycle de l'eau

Dès la prise de compétence en 2014, la CCDSV a engagé une structuration de son service d'assainissement afin de répondre aux enjeux du territoire dans le domaine du petit cycle de l'eau. Porté par un engagement politique fort, une tarification unique a vu le jour dès 2015 afin de mutualiser les moyens au service de la mise en conformité des systèmes d'assainissement. Face aux nombreux investissements à réaliser dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement, les élus de la CCDSV ont voté en 2018 une forte augmentation des tarifs de l'assainissement collectif, permettant à la collectivité de dégager les moyens financiers nécessaires, avec l'aide de l'Agence de l'eau et du Département de l'Ain.

Une première démarche de contractualisation sur la période 2019-2021 entre la CCDSV, l'Agence de l'eau RMC et le Département de l'Ain a permis de mobiliser les fonds publics nécessaires à la réalisation de travaux structurants sur le territoire et à l'engagement de la CCDSV dans une opération collective industrie (cf. 6.3 Bilan du premier contrat volet petit cycle de l'eau).

La nouvelle démarche de contractualisation 2022-2024 a pour principaux objectifs de poursuivre les travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement du territoire, à la fois sur les réseaux et les stations de traitement des eaux usées et de poursuivre la démarche engagée sur la réduction et le suivi des effluents non domestiques.

3 LES MILIEUX AQUATIQUES

Le territoire de Dombes Saône vallée est réparti sur deux bassins versants majeurs, celui du Formans et celui du Grand-Rieu, tous deux liés au bassin hydrographique du Rhône. Ils sont tous deux affluents rive gauche de la Saône.

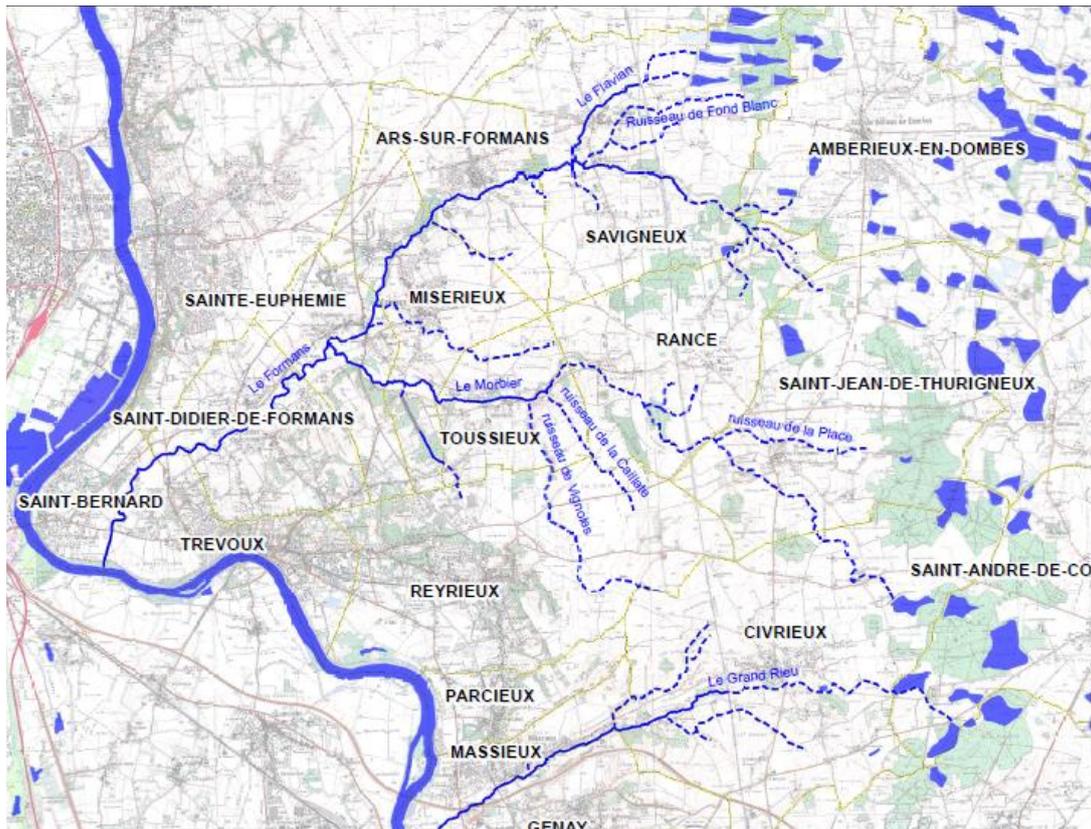
Le bassin versant du Formans Morbier (son principal affluent, rive gauche) traverse 13 communes pour un linéaire de 56 km.

Le bassin versant du Grand-Rieu traverse 4 communes dont une dans le Rhône (Genay) pour un linéaire de 17 km.

Plusieurs affluents rive gauche de la Saône sont encore méconnus : la Talençonne, le Marmont, le By et le Cornod. Le réseau hydrographique de ces quatre affluents représente un linéaire de plus de 15 km d'après la cartographie fossé cours d'eau de la DDT de l'Ain.

Les bassins versants du Formans et du Grand-Rieu sont identifiés dans le SDAGE comme deux masses d'eau tenues d'atteindre le bon état écologique en 2027, et un bon état chimique en 2015 (Directive cadre sur l'eau de 2000). Ils ont bénéficié à ce titre, en 2013, d'un diagnostic qui a permis de déterminer des enjeux et d'élaborer un programme d'actions. La Communauté de communes Dombes Saône vallée s'est appuyée sur cette étude, pilotée par l'EPTB Saône et Doubs, pour déployer sa compétence GEMAPI.

Ce premier travail a abouti sur la mise en œuvre d'un premier contrat de territoire sur la période 2019-2021 dont les principaux travaux ont permis, sur le grand cycle de l'eau, de restaurer la continuité écologique sur 4 seuils, lancer deux études stratégiques sur la restauration/préservation des zones humides et l'entretien de la ripisylve (yc gestion des invasives). Concernant le petit cycle, deux stations de traitement des eaux usées ont été construites et respectent désormais les normes en vigueur, une station a été supprimée, 15 opérations de renouvellement ou de réhabilitation de réseaux et 11 mises en séparatif des réseaux ont été réalisées afin de fiabiliser la collecte des eaux usées et de réduire les eaux claires parasites permanentes et météoriques en entrée de stations. La mise en place d'une opération collective industrie a permis la mise en conformité de 29 établissements en 2 ans. (cf partie 6-2)



Cartographie des principaux affluents rive gauche de la Saône du territoire Dombes Saône Vallée

3.1 Formans-Morbier

3.1.1 Le Formans

Le Formans prend sa source (« rue de la Pierre ») au niveau de l'étang de la forêt sur la commune d'Ambérieux-en-Dombes, à l'altitude de 284 mètres. Il draine un bassin de 9 685 hectares et se jette dans la Saône à la limite des communes de Saint-Bernard et Trévoux (alt 169 m). Sa pente moyenne est de 0,6 %.

Il se caractérise par une vallée encaissée, qui s'évase progressivement vers la Saône. Ses possibilités de divagation sont bien développées à l'amont, mais se réduisent dans sa partie aval.

Il a comme principaux affluents le ru de l'Orme (rive gauche), le ru de Fond blanc (rive D), le Flavian (rive D) et le Morbier (rive G). Ces rus prennent leurs sources dans des étangs situés sur les communes de Savigneux, Rancé et Saint-Jean-de-Thurigneux.

3.1.2 Le Morbier

Le Morbier prend sa source à 282 mètres d'altitude, dans une chaîne d'étangs sur la commune de Civrieux. Il draine un bassin de 3 981 hectares et conflue avec le Formans sur Sainte-Euphémie, à 202 mètres d'altitude. Il présente une pente moyenne de 0,35 %.

Il a pour principaux affluents le ru de la place (rive D), le ru de la Caillate (rive G), le ru de Vignole (rive G), le ru des Bruyères (rive G).

3.2 Le Grand-Rieu

Le Grand-Rieu prend sa source à 295 mètres, dans l'étang Prarieux à Saint-André-de-Corcy. Il draine un bassin de 1 623 hectares. Il présente de bonnes potentialités de divagation latérale à l'amont où sa pente est faible. A l'aval, où la pente est plus importante (1,45 %), le cours d'eau est encaissé dans

le fond alluvial. Il se jette dans la Saône à la limite des communes de Genay et Massieux, à 169 mètres d'altitude.

Ses principaux affluents, issus de talwegs, sont au lieu-dit des Chavettes (commune de Civrieux), et le ruisseau des Tendasses (commune de Massieux).

Influencés par un climat à la fois continental (forte amplitude thermique été-hiver) et méditerranéen (précipitations importantes en été, provoquées par des vents du sud), les trois cours d'eau évoluent dans un environnement assez froid l'hiver et très pluvieux au printemps et en automne (impact sur les débits, et les transferts de substances (fertilisants, phytosanitaires, sédiments fins). Ils n'en subissent pas moins, depuis plusieurs années, un assèchement dû à la baisse des volumes de précipitations.

3.3 Les autres affluents rive gauche de la Saône

La Talençonne, le Marmont, le Cornod et le By prennent respectivement leurs sources sur les communes de Reyrieux, Frans, Beauregard et Fareins.

A l'image du Formans, du Morbier et du Grand Rieu, ces cours d'eau sont majoritairement alimentés par des résurgences de la nappe des cailloutis de la Dombes. Le Marmont et la Talençonne possèdent un régime torrentiel sur les périodes de hautes eaux. De plus, les faibles pentes des rives de ces rivières en contrebas des vallons de tête de bassin ont eu raison de plusieurs périodes d'inondation marquées dans les années 90. De gros aménagements hydrauliques ont été réalisés pour répondre à ces enjeux : création de bassin de rétention, enrochement des berges.... Ces cours d'eau ont été, sur certains tronçons, chenalés voir busés pour permettre, entre autres, l'urbanisation.

3.4 Etat des milieux aquatiques :

3.4.1 Eaux superficielles

3.4.1.1 Qualité des eaux superficielles

La qualité des eaux du bassin versant est globalement caractéristique d'une région fortement anthropisée, de longue date (curages du lit mineur, construction d'obstacles à l'écoulement, modifications morphologiques des affluents des trois cours d'eau – fossés).

Les dernières analyses issues du suivi allégé de bassin du Département de l'Ain datant de 2018 permettent d'avoir une vision d'ensemble de la qualité des eaux superficielles.

- Qualité physico-chimique

Les analyses, issues du suivi allégé de bassin du conseil départemental de l'Ain, d'études préalables aux projets d'assainissement et d'autres études ponctuelles, laissent apparaître :

- une assez bonne oxygénation des eaux
- une assez forte conductivité et donc une forte minéralisation, indicatrice de pollution
- de fortes teneurs en matières en suspension
- des concentrations régulières en matières azotées ainsi qu'en matières phosphorées

Cette qualité est moins dégradée sur l'affluent du Morbier.

Son état traduit l'impact de l'activité agricole (présence de pesticides de type atrazine, diuron, isoproturon), de l'activité industrielle (présence de chrome, cuivre notamment, dans des proportions au-dessus des seuils réglementaires). Si le Formans et l'amont du Grand-Rieu sont particulièrement dégradés, il en va autrement pour le Morbier et l'aval du Grand-Rieu (à partir de Massieux, où la

rivière tire parti de sources qui viennent diluer les pollutions présentes, et qui contribuent avec un débit plus important, à un phénomène d'auto-épuration).

- **Qualité physique**

Indice fort de la qualité physique des eaux, la ripisylve du bassin versant est particulièrement dégradée sur le Grand-Rieu et une partie du Morbier. Elle est aussi colonisée par des espèces invasives, parmi lesquelles figure majoritairement la renouée du Japon.

Les berges sont, surtout sur l'aval du bassin versant, fortement enrochées, incitant à un écoulement rectiligne des rivières, une incision du lit et de nouveaux phénomènes d'érosion de berges.

En certains endroits, on constate encore des dépôts sauvages de déchets verts.

- **Qualité hydro biologique**

Les résultats d'analyse mettent en évidence une faible valeur de l'IGBN (9/20), une diversité peu élevée de taxons, peu de taxons polluosensibles, abondance de taxons polluo-résistants.

La prédominance numérique de deux espèces tolérantes traduit une qualité des eaux qui se dégrade.

- **Qualité piscicole**

Le peuplement piscicole constaté est en discordance par rapport au peuplement théorique du milieu. Il est globalement peu abondant. Plusieurs espèces typiques (lamproie de planer, vairon, lotte de rivière, toxostome, spirilin) sont absentes. Des espèces atypiques telles que pseudorasbora sont par ailleurs constatées et surabondantes. La présence de truite fario, chabot, blageon et barbeau fluviatile est néanmoins relevée, mais en faible quantité. Seuls les peuplements de loches franches et goujons sont ceux attendus.

L'état des peuplements piscicoles du bassin témoigne du niveau de dégradation physique et chimique des milieux.

Il persiste des anomalies de répartition des populations qui méritent que soient poursuivies la restauration de la continuité, couplée avec la restauration de la morphologie. Le Blageon et le Chabot par exemple sont anormalement absents en amont de la confluence Formans-Morbier.

3.4.1.2 Lit mineur

Nature des fonds

En têtes de bassin, les cours d'eau sont globalement à sec, ou faits d'eaux stagnantes. De types fossés, ils présentent une granulométrie de matières fines.

En zone intermédiaire, la diversité des substrats est plus importante (pierres, galets). Le faciès d'écoulement est de type lentique.

En zone aval, les faciès sont plus diversifiés (pierres, galets, graviers, atterrissements)

Colmatage

On constate un phénomène de colmatage par les fines, qui a plusieurs origines : travaux hydrauliques, incision du lit mineur, piétinement des berges par le bétail, ruissellement des parcelles agricoles, rejets urbains chargés en MES. Les habitats se banalisent, la surface propice à la macrofaune benthique diminue, ainsi que les sources de nourriture. Et les poissons s'asphyxient.

Colmatage par les algues :

Le colmatage par les algues filamenteuses est observé sur des zones localisées, mais pas sur l'ensemble du bassin versant.

Tracé

Les trois rivières n'ont que peu, au cours du temps, fait l'objet de rectification de tracé.

Seuils et ouvrages transversaux

Les trois cours d'eau principaux sont parsemés de seuils et d'ouvrages hydrauliques, construits pour des besoins de franchissement agricole, d'activité hydraulique des moulins, de ponts (46 ponts, 10 passerelles, 23 seuils).

Parmi eux, certains ont été supprimés partiellement, contournés ou aménagés suite à la mise en œuvre des actions du premier contrat triennal 2019-2021.

3.4.2 Eaux souterraines :

Le territoire Dombes Saône Vallée est à cheval sur quatre masses d'eau souterraines :

- Formations plioquaternaires et morainiques Dombes FRDG 177 ;
- Sables et graviers pliocènes du Val de Saône. FRDR 225 ;
- Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône. FRDG 361 ;
- Miocène de Bresse FRDG 212. (Plus marginalement)

Deux points de prélèvement en eau potable sont présents à Civrieux et à Massieux, en gestion directe du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône. L'aire d'alimentation de captage concernée alimente 11 communes, soit 24 000 usagers pour 1,9 millions de m³ produits par an.

Sur le plan quantitatif, la formation plioquaternaires et morainique de la Dombes a désormais changé de statut pour l'équilibre quantitatif de l'orientation fondamentale n°7 du SDAGE. La nappe est passée du secteur classé en blanc au secteur classé en jaune du fait de l'abaissement du niveau de la nappe continue entre 2015 et 2020. Ainsi, des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont désormais nécessaires pour pallier à cette problématique quantitative de ressource en eau.

Sur le plan qualitatif, deux masses d'eau sont impactées par des pollutions :

- Formation plioquaternaires et morainiques de la Dombes : pollutions par les nutriments agricoles et par les pesticides
- Sables et graviers pliocènes du Val de Saône : pollutions par les pesticides

Il est à noter que toutes les communes du territoire Dombes Saône Vallée font parties de la zone vulnérable de la Directive nitrate et que le bassin de la Saône en amont de Massieux en rive gauche est inscrit en tant que zone sensible aux pollutions pour les paramètres azote et phosphore d'après l'arrêté du 9 février 2010 portant révision des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Aussi, les dernières campagnes de mesures de qualité de l'eau sur la nappe d'alimentation de l'aire de captage d'eau potable, entreprises par le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône, témoignent d'un dépassement des seuils d'acceptabilité de l'organisation mondiale de la santé pour la molécule S-métolachlore.

4 CADRE REGLEMENTAIRE ET ENJEUX DU TERRITOIRE

4.1 Cadres réglementaires et orientations politiques

4.1.1 Directive cadre sur l'eau

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, renforce les principes de gestion de l'eau équilibrée par bassin versant et de participation des acteurs. Elle fixe des objectifs environnementaux portant notamment sur l'atteinte du bon état des eaux.

4.1.2 SDAGE et PDM

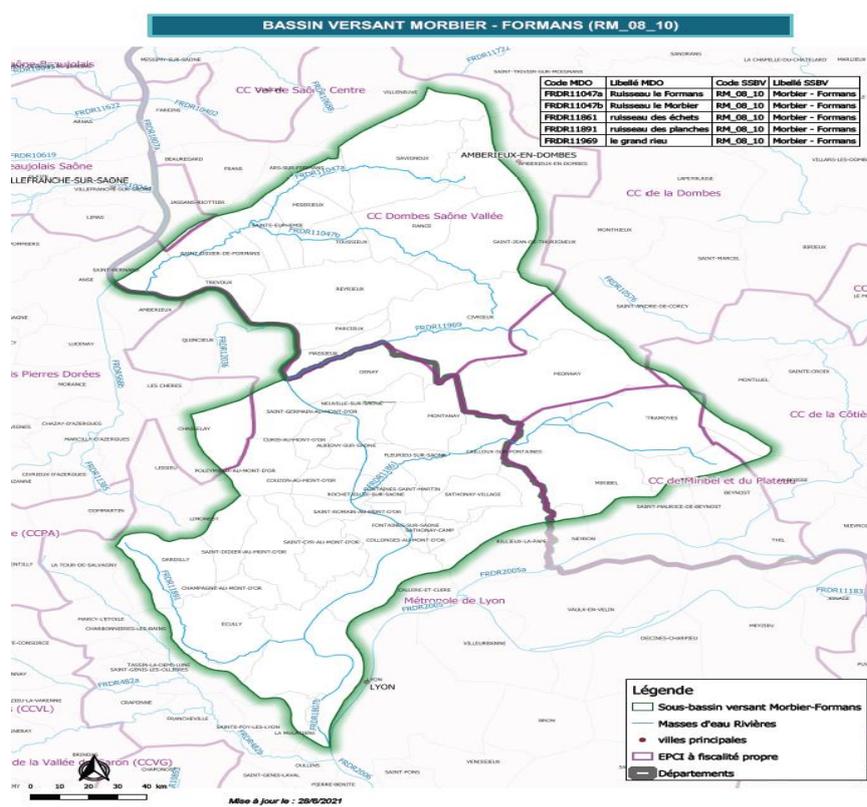
Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse 2022-2027, et son programme de mesures (PDM), fixent des objectifs à atteindre pour les masses d'eau superficielles et souterraines et les mesures pour y parvenir.

Le territoire de la CCDSV est concerné par -trois masses d'eau superficielles du sous bassin versant Morbier-Formans (RM_08_10) :

- Formans, masse d'eau FRDR11047a
- Morbier masse d'eau FRDR11047b
- Grand-Rieu, masse d'eau FRDR11969

et quatre masses d'eau souterraines :

- Formations plioquaternaires et morainiques Dombes FRDG177
- Sables et graviers pliocènes du Val de Saône FRDG225
- Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône FRDG361
- Miocène de Bresse, ME FRDG212 (très marginale)



Cartographie Sous BV SDAGE RM 08-10 : Morbiers Formans

Tableau état 2021 des masses d'eau BV morbiers Formans territoire CCDSV :

Nom ME	Code ME	Type ME	état écologique/quantitatif	Indice confiance	Etat Chimique	Indice confiance
Ruisseau le Formans	FRDR11047a	Superficielle Naturelle	Moyen	Elevé	Bon	Elevé
Ruisseau le Morbier	FRDR11047b	Superficielle Naturelle	Médiocre	Elevé	Bon	Elevé
le Grand Rieu	FRDR11969	Superficielle Naturelle	Médiocre	Moyen	Bon	Faible
Formations plioquaternaires et morainiques Dombes	FRDG177	Souterraine Affleurante	Bon	Elevé	Médiocre	Elevé
Sables/ graviers pliocènes du Val de Saône	FRDG225	Souterraine Affleurante	Bon	Faible	Bon	Faible
Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône	FRDG361	Souterraine Affleurante	Bon	Elevé	Médiocre	Elevé
Miocène de Bresse	FRDG212	Souterraine profonde	Bon	Faible	Bon	Faible

Sur ces masses d'eau, le SDAGE 2022-2027 et son programme de mesure associé fixe des objectifs d'état ainsi que des pressions à traiter pour les atteindre :

Sur les 3 ME superficielles : Bon état chimique 2015 et objectif moins strict 2027 pour l'état écologique (= le bon état écologique est bien l'objectif poursuivi mais il ne pourra pas être atteint en 2027).

Sur les eaux souterraines : Bon état quanti et chimique 2015 hors FRDG 177 et 361 pour lesquelles l'objectif d'état chimique est visé en 2027.

8 pressions principales sont identifiées à traiter pour atteindre les objectifs de bon état à l'horizon 2027 :

- Altération de la continuité
- Altération de la morphologie
- Pollution diffuse par les pesticides
- Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)
- Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances
- Prélèvements
- Altération du régime hydrologique en lien avec les prélèvements
- Pollution par les nutriments agricoles

La pression de pollution par les nutriments agricoles sera traitée par une mesure liée à la mise en œuvre de la directive Nitrates (mesure non territorialisée = non spécifique à la ME)

La pression sur l'hydrologie sera traitée par une mesure mise en œuvre pour traiter une autre pression sur la même ME

Le programme de mesures pour réduire ces pressions sur les masses d'eau concernées est présenté dans la grille PAC (Annexe 1).

4.1.3 Plan d'action opérationnel territorialisé de la MISEN

Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de la MISEN définit deux actions prioritaires sur le secteur Dombes Saône vallée :

- Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole pour les ME FRDR11047 et FRDR11969
- Préserver la qualité de l'eau destinée à l'eau potable sur les masses d'eau souterraines FRDG 177 et FRDG 225, par la mise en place de la démarche captages prioritaires sur les captages de Massieux et Civrieux sous maîtrise d'ouvrage du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône.

4.1.4 Natura 2000

La frange est du territoire est concernée par le zonage Natura 2000 – directive habitat – des étangs de la Dombes.

Sont concernées les communes d'Ambérieux-en-Dombes, Civrieux, Rancé, Reyrieux, Saint-Jean-de-Thurigneux, Savigneux et Villeneuve.

4.1.5 Les Espaces Naturels Sensibles du territoire.

Conscient des nombreuses richesses sur son territoire, le Département de l'Ain mène une politique ambitieuse de préservation des milieux naturels, de valorisation de ses paysages et d'accompagnement des politiques de développement durable à travers un ambitieux programme, le Plan Nature.

Les espaces naturels sensibles constituent un réseau de sites reconnus à l'échelle départementale pour leur importance écologique, géologique et/ou paysagère.

Outre le réseau de sites à l'échelle du Département, il existe un véritable réseau de sites ENS à l'échelle de la Dombes : l'ENS des étangs de la Dombes constitué d'un réseau de 6 étangs avec des atouts pour l'ouverture au public et la valorisation.

Le territoire de la CCDSV est notamment concerné par l'étang de Domaine de Praillebard à Saint-Jean-de-Thurigneux.

Ce site naturel exceptionnel est propriété de la Fondation Pierre Vérots qui en est le gestionnaire. D'une superficie de 305 hectares, il comprend plusieurs étangs et zones humides associées, des espaces boisés, des prairies ainsi que des terres agricoles.

Site sensible accueillant notamment une très grande diversité d'espèces animales, il a vocation à être géré et suivi par des scientifiques.

A noter également que les élus de la CCDSV souhaitent entrer dans une démarche de labellisation du Domaine naturel de Cibeins à Misérieux et Ars-sur-Formans. Ce domaine est traversé par le Formans.

Le Département :

- accompagne techniquement et financièrement les acteurs locaux dans leurs actions de préservation et de mise en valeur des milieux naturels.
- soutient des projets ambitieux de valorisation pédagogique.
- fédère les acteurs, autour de projets communs.
- accompagne techniquement et financièrement les acteurs locaux dans leurs actions de préservation et de mise en valeur des milieux naturels.

4.2 Les enjeux du territoire

A partir des problématiques identifiées sur le BV, des différents documents cadres de la gestion de l'eau (DCE, SDAGE, programme d'action opérationnel territorialisé), les enjeux du territoire du Formans-Morbier et du Grand-Rieu ont été définis et hiérarchisés ainsi :

Enjeu 1 – améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau

Enjeu 2 – restaurer les milieux aquatiques pour l'atteinte du bon état écologique (cours d'eau et zones humides)

Enjeu 3 – améliorer la gestion quantitative

Enjeu 4 – prévenir et protéger contre les inondations (traité au travers des actions des plans de gestion des zones humides)

Enjeu 5 – sensibiliser, communiquer et mettre en valeur la ressource en eau

5 POLITIQUES EN FAVEUR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

5.1 Le 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2019-2024)

Le 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau (2019-2024) est construit en déclinaison des cinq objectifs stratégiques suivants :

- contribuer à la mise en œuvre des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse et leurs programmes de mesures.
- accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique.
- promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement (patrimoine et performances) dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle de gestion supra-communale.
- poursuivre un dispositif de rattrapage structurel (assainissement et eau potable) au titre de la solidarité des territoires, en complément de la solidarité intracommunautaire prévue par la loi.
- contribuer à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins (territoire non concerné).

La politique partenariale de l'agence de l'eau établie dans le cadre du 11^{ème} programme a pour objectifs :

- d'impulser l'émergence de projets en réponse aux enjeux prioritaires pour atteindre le bon état des eaux, en référence au SDAGE RM et son programme de mesures,
- d'inciter les maîtres d'ouvrage à s'engager sur les priorités de l'agence de l'eau,
- de garantir une gestion cohérente et planifiée des actions, au vu d'objectifs clairs et partagés par les acteurs locaux.

Ce partenariat est fondé sur l'établissement de contrat,

- développé avec les collectivités structurées à un niveau supra communal (EPCI) exerçant les compétences du grand cycle et/ou petit cycle de l'eau, à des échelles territoriales adaptées,
- avec des engagements financiers pour la réalisation de projets suffisamment matures sur une période de l'ordre de 3 ans,
- et intégrant des modalités de suivi et d'évaluation des résultats obtenus.

5.2 La politique de l'eau du Département de l'Ain

Au nom de la solidarité territoriale, le Département de l'Ain porte une politique particulièrement volontariste dans les domaines de l'eau et contribue à la lutte contre les pollutions domestiques en contribuant aux actions dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif, à l'alimentation en eau potable, et la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Politique historique du Département, elle bénéficie d'un budget annuel de 8 M€ par an, 300 000 € pour l'assainissement non collectif dédié à l'investissement ainsi que 500 à 700 000 € par an pour la restauration des milieux et des zones humides.

En 2022, l'Assemblée départementale fait de la ressource en eau une des 6 priorités de son mandat. Cette priorité se concrétise par un plan en 7 actions répartis en 3 axes dont l'Axe 3 « Préserver la ressource en eau et les milieux naturels » correspond pleinement à l'objet de ce contrat. Avec cette priorité, le Département renforce son action en faveur de l'aspect quantitatif de la ressource en eau dans une volonté d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.

Au-delà de l'aspect financier, le Département a fait le choix d'accompagner techniquement les collectivités en demande de solutions opérationnelles sur les problématiques liées au traitement des eaux, via ses services d'assistance technique.

Afin d'évaluer l'efficacité de sa politique de l'eau, le Département porte un suivi de la qualité des eaux qu'il met à disposition des collectivités pour les aider dans leur prise de décision et définir leurs objectifs de gestion. Dans le cadre du PTGE de la Dombes, le Département renforce son suivi quantitatif des eaux souterraines par l'implantation de 8 nouveaux piézomètres sur cette masse d'eau.

5.3 La mise à jour du projet de territoire de la CCDSV

Les élus ont validé en janvier 2022 la mise à jour du projet de territoire Dombes Saône Vallée. Cet outil donne une ligne de conduite pour le développement des compétences communautaires dans les 10-15 années à venir.

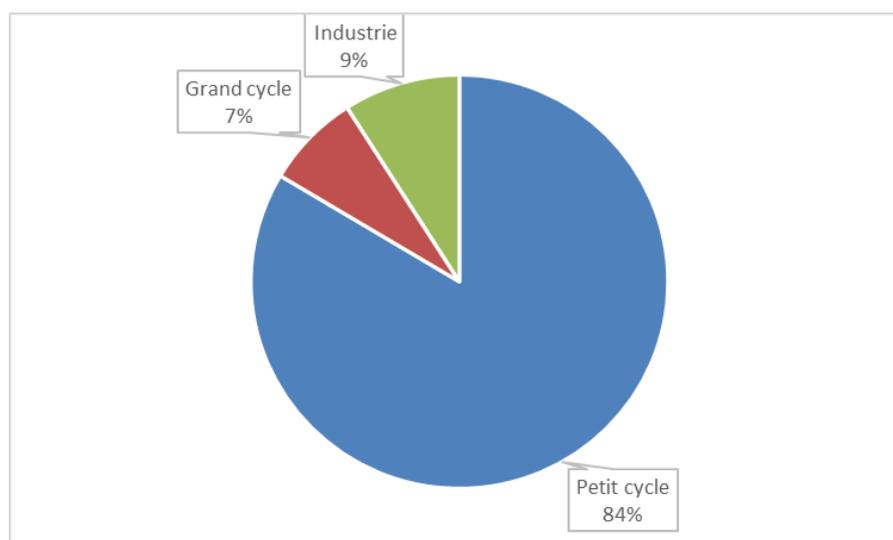
Deux volets sont en lien direct ou indirect avec les objectifs fixés par le SDAGE :

- Volet protéger la ressource en eau
- Volet plan climat, biodiversité et espaces naturels

6 BILAN DU CONTRAT 2019-2021

Le contrat 2019-2021, signé en 2020, prévoyait un montant total d'opérations à hauteur de 14,6 M€ HT :

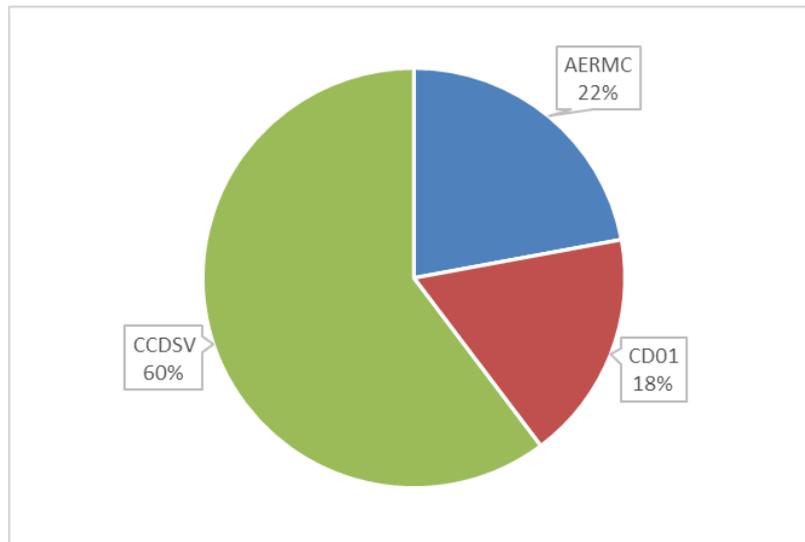
- Petit cycle : 12,2 M€ HT
- Grand cycle : 1,1 M€ HT
- Industrie : 1,3 M€ HT



6.1 Bilan des opérations Petit cycle

Le financement prévisionnel des opérations du petit cycle de l'eau était le suivant :

- AERMC : 2,7 M€ HT
- CD01 : 2,2 M€ HT
- CCDSV : 7,3 M€ HT

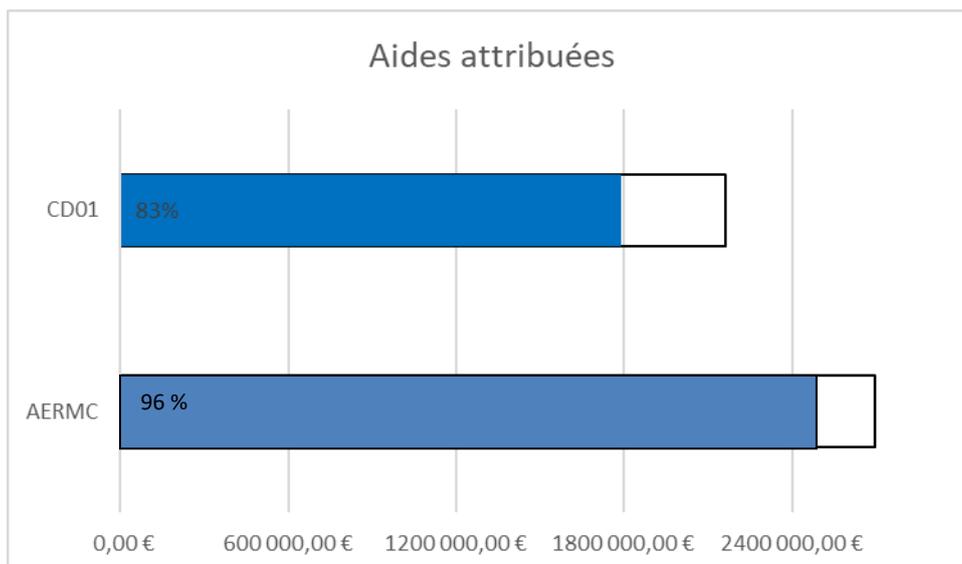


36 opérations relatives au petit cycle de l'eau étaient inscrites dans le contrat :

- 3 stations d'épuration (Saint-Didier-de-Formans et Ars-sur-Formans)
- 17 opérations de renouvellement de réseaux
- 11 mises en séparatif des réseaux
- 1 extension de réseau
- 4 études

83% des opérations sont complètement achevées (30), 6% sont en cours (2) et 11% n'ont pas été réalisées (4).

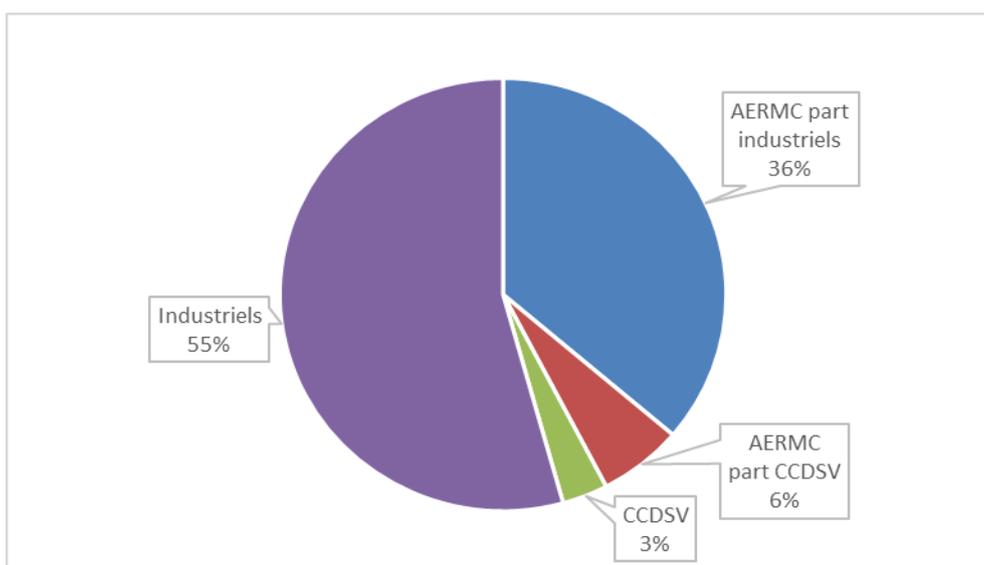
96 % des aides prévisionnelles de l'Agence de l'eau ont été attribuées (2,6 M€ HT) et 83% des aides prévisionnelles du Conseil Départemental ont été attribuées (1,8 M€ HT).



6.2 Bilan de l'opération collective Industrie

Le financement prévisionnel de l'opération collective industrie était le suivant :

- AERMC : 561 K€ HT
 - 480 K€ HT pour les industriels
 - 81 K€ HT pour la CCDSV
- CCDSV : 44 K€ HT
- Industriels : 720 K€ HT



80% des aides prévues sont attribuées (part CCDSV). En revanche, aucune aide n'a été attribuée aux industriels car aucun dossier n'a été déposé. Le contrat prévoyait 1 ETP pour le suivi des effluents non domestiques sur 2 ans. Une technicienne en charge du suivi des eaux usées non domestiques a

été recrutée pour une période de 2 ans, entre le 23 mars 2020 et le 22 mars 2022. La CCDSV souhaite aujourd'hui pérenniser le poste. Un recrutement est en cours. La CCDSV s'appuie par ailleurs sur un bureau d'études pour réaliser les audits des établissements. De manière générale, l'articulation entre la chargée de mission et le bureau d'études est la suivante :

- Prise de contact par téléphone ou courriel avec les industriels, réalisée par la chargée de mission,
- Pré-visite si nécessaire chez l'industriel afin de vérifier la nécessité de réaliser un audit END, réalisée par la chargée de mission,
- Prise de rendez-vous avec l'industriel et mise en contact avec le prestataire de contrôles, réalisées par la chargée de mission,
- Audit du site réalisé par le prestataire de contrôles, en présence ou non de la chargée de mission en fonction de l'importance du site au regard de la problématique END,
- Rédaction du rapport de visite et du projet d'arrêté le cas échéant par le prestataire de contrôles,
- Correction et validation des documents par la chargée de mission,
- Envoi du rapport de visite et du projet d'arrêté par la chargée de mission à l'industriel et réalisation d'une réunion de restitution si nécessaire,
- Suivi de la mise en conformité (rappels, relances, conseils, ...) par la chargée de mission, avec l'appui technique du prestataire de contrôles le cas échéant,
- Réalisation d'une contre-visite une fois le délai écoulé et les travaux réalisés afin de vérifier la mise en conformité, par la chargée de mission et/ou le prestataire de contrôles en fonction de la complexité des situations.

Le territoire concerné par l'opération collective est l'ensemble des 15 systèmes d'assainissement de la CCDSV. Neuf zones d'activités sont présentes sur le territoire.

Les objectifs du contrat et l'état d'avancement de l'opération collective de niveau 1 sont précisés ci-dessous :

- Un état des lieux exhaustif des effluents non domestiques du territoire a été fait en 2020,
- Le règlement d'assainissement collectif a été mis à jour en 2021 avec un chapitre dédié aux effluents non domestiques,
- Régulariser des sites prioritaires :
 - 14 sites diagnostiqués en 2020, 22 sites ont fait l'objet d'une contre-visite (10 mises en conformité réalisées)
 - 35 sites diagnostiqués en 2021, 21 sites ont fait l'objet d'une contre-visite (16 mises en conformité réalisées),
 - 1 centre technique diagnostiqué en 2020,
 - 2 centres techniques diagnostiqués en 2021.

Les contre-visites portent sur l'ensemble des points de non-conformité relevés lors de la visite initiale. Si la mise en conformité n'est pas constatée, une nouvelle contre-visite est programmée à l'expiration du délai accordé pour la mise en conformité, ou une fois les travaux réalisés.

Au 31/12/2021 : 26 établissements disposent d'un arrêté de déversement, 13 sont en cours de renouvellement, 5 sont en cours de rédaction (nouveaux sites), 9 ne disposent plus d'un arrêté (mise en conformité effectuée et absence d'END), 22 sites diagnostiqués et qui ne nécessitent pas d'arrêté.

- Réaliser une étude visant à intégrer les spécificités END : cette étude n'a pas été réalisée car elle a été jugée non pertinente pour l'organisation de la CCDSV, le coefficient de pollution étant déjà mis en place. Le coefficient de pollution est la somme des coefficients des paramètres suivants : DCO, DCO/DBO5, MES, NTK, As, Hg, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb et Zn. Des seuils sont appliqués pour chaque paramètre. Le calcul est détaillé à l'article 50.1 du règlement de service.

- Formation et accompagnement du personnel : l'agent en charge du suivi des effluents non domestiques a participé au groupe de travail du GRAIE, à des formations CNFPT, AMORCE.
- Mise en œuvre d'une communication sur la démarche de l'opération : le Vice-Président en charge de l'assainissement a été désigné élu référent, la plaquette de communication a été distribuée à chaque entrée en contact avec une entreprise, des fiches pratiques pour les entreprises (séparateurs d'hydrocarbures, ...) ont été rédigées.

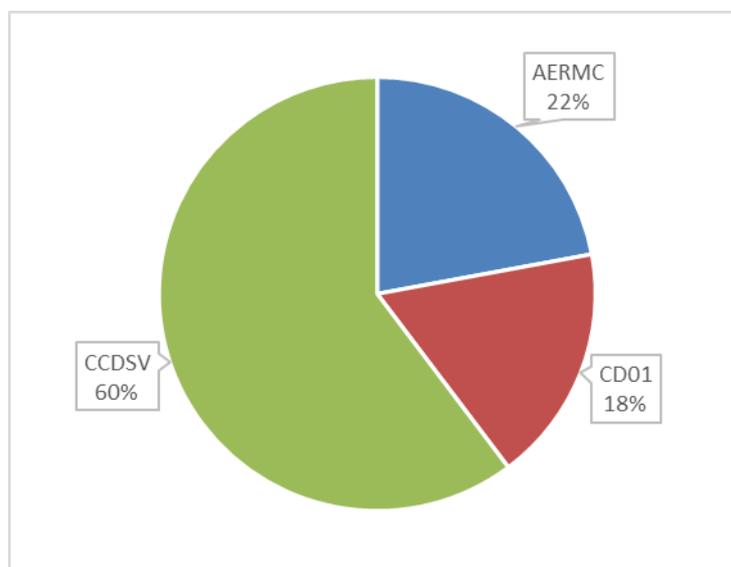
80% des aides prévisionnelles de l'agence de l'eau ont été attribuées (65 K€ HT) pour le financement du poste (1 ETP) de technicien chargé du suivi des effluents non domestiques.

Le contrat prévoyait des subventions pour les travaux de mise en conformité des entreprises. Il s'avère que les travaux de mise en conformité, réalisés par les entreprises pendant la durée de l'opération collective, n'étaient pas éligibles aux aides de l'agence de l'eau. Les travaux de mise en conformité ont essentiellement porté sur les réseaux (raccordement d'eaux pluviales aux eaux usées, raccordement d'eaux usées aux eaux pluviales), les prétraitements (séparateurs hydrocarbures), dispositifs de contrôle (regard pour faire les bilans de pollution), la gestion des déchets (bacs de rétention, ...).

6.3 Bilan des opérations Grand cycle

Le financement prévisionnel des opérations du grand cycle de l'eau était le suivant :

- AERMC : 539 k€ HT
- CD01 : 221 K€ HT
- CCDSV : 315 K€ HT



16 opérations relatives au grand cycle de l'eau étaient inscrites dans le contrat :

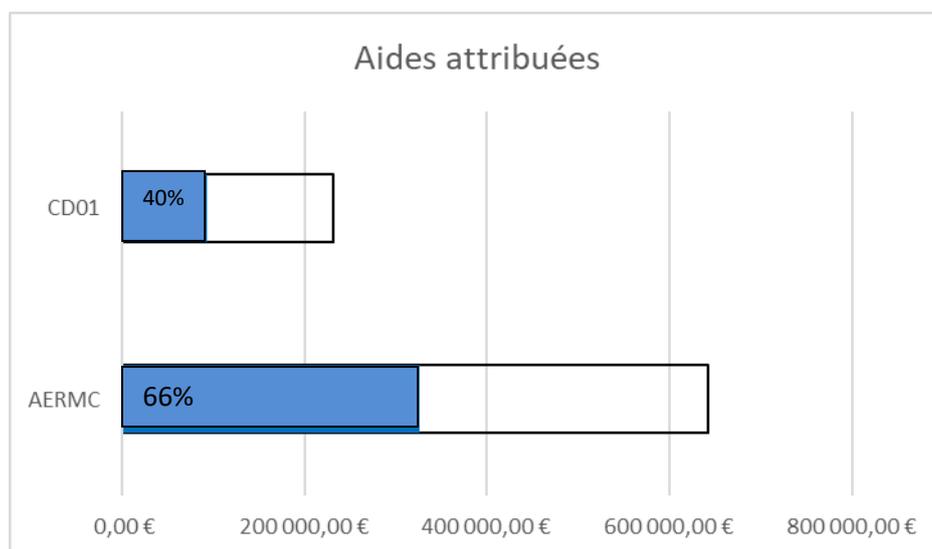
- 6 opérations de restauration de la continuité écologique
- 3 opérations sur les ripisylves et la lutte contre les espèces invasives

- 1 campagne de mesures de la qualité des cours d'eau
- 4 opérations sur les zones humides
- 1 opération relative à la communication
- 1 candidature à l'appel à projet marathon de la biodiversité

25% des opérations sont complètement achevées (4), 31% sont en cours (5) et 44% n'ont pas été réalisées (7).

A noter qu'une opération n'a pas été lancée car elle s'inscrit déjà dans les suivis des STEP (fiche action campagne de mesures qualité de l'eau) et que l'opération relative à la restauration de la lône de Reyrieux est passée en maîtrise d'ouvrage de la Fédération de pêche du Rhône. (Reportée dans le prochain contrat Saône)

Environ 66 % des aides prévisionnelles de l'agence de l'eau ont été attribuées (353,06 k€) et 40% des aides prévisionnelles du conseil départemental ont été attribuées (92,5 k€).



Il s'agit désormais dans le contrat 2022-2024 de poursuivre les travaux liés à la restauration de la continuité écologique et de mettre en œuvre les actions des programmes d'actions sur les zones humides, les ripisylves et les invasives.

7 CONTRAT 2022- 2024

Considérant la nécessité d’accompagner la Communauté de communes Dombes Saône Vallée compétente en matière d’assainissement et pour exercer la GEMAPI :

- dans l’amélioration de la gestion patrimoniale de ses services, la mise en conformité des systèmes d’assainissement et pour la mise en œuvre d’une opération collective industrie
- dans la mise en œuvre d’actions grand cycle contribuant au programme de mesure du SDAGE 2022-2027.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La Communauté de communes Dombes Saône vallée (CCDSV), représentée par Marc PECHOUX, son Président, agissant en vertu de la délibération n°2022C147 du Conseil communautaire du 15 septembre 2022,

Et

L’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l’Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général, désignée ci-après par « l’agence »,

Et

Le Conseil départemental de l’Ain, représenté par son président Jean DEGUERRY, agissant en vertu de la délibération du 26 septembre 2022.

Les termes du contrat suivant :

7.1 Périmètre du contrat

Le périmètre du contrat correspond à celui de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. (cf carte EPCI page 4)

Sur le volet grand cycle de l’eau, le périmètre du contrat concerne le territoire Dombes Saône Vallée à l’exclusion des bassins versant de la Mâtre, du Rougeat, de l’Appéum et du lit majeur de la Saône.

Sur le volet petit cycle de l’eau, toutes les communes de la CCDSV sont concernées.

7.2 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir :

- ✓ Le programme d’actions que la CCDSV va engager pour répondre aux préconisations du SDAGE ;
- ✓ L’engagement et les conditions d’attribution des aides de l’Agence de l’eau pour la mise en œuvre de ce programme.

7.3 Durée du contrat

Le présent contrat est prévu pour une durée de trois années. Il prendra effet le 27 octobre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

7.4 Orientations stratégiques du contrat, objectifs et déclinaison opérationnelle

L'objet principal de ce contrat vise à améliorer la qualité physique, l'état et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques du territoire Dombes Saône vallée.

Il se décline à travers différents objectifs :

Sur le grand cycle de l'eau :

- ✓ De rétablissement de la fonctionnalité globale des milieux, par des opérations d'aménagement de seuils afin de restaurer la continuité biologique et sédimentaire des cours d'eau.
- ✓ De restauration du corridor fluvial et lutte contre les espèces invasives, qui se traduiront par la mise en place des actions du plan de gestion élaboré lors du contrat triennal 2019-2021, de l'information des propriétaires riverains et des actions d'entretien de la végétation et de lutte contre les espèces invasives.
- ✓ De l'amélioration des connaissances sur les derniers affluents rive gauche de la Saône présents sur le territoire Dombes Saône Vallée.
- ✓ De restauration et de préservation des zones humides et de leur fonctionnalité. Cela passe par la mise en œuvre des trois plans de gestion réalisés lors de l'étude stratégique de 2021.
- ✓ D'actions favorisant la reconstitution ou la consolidation des corridors écologiques et de la trame turquoise (actions sur la ripisylve, les haies). La CCDSV entend pour ce faire répondre à l'appel à projet biodiversité annuel de l'agence de l'eau.
- ✓ L'implication de la population à la préservation des milieux aquatiques, à travers des actions de sensibilisation et de communication.

Les grands travaux proposés par la CCDSV pour y répondre sont la restauration de la continuité écologique, la gestion des zones humides, l'entretien des ripisylves et la lutte contre les invasives. Un équivalent temps plein est mobilisé pour développer les actions du volet grand cycle de l'eau ainsi que le suivi de la mise en œuvre du contrat. A cela s'ajoute 1 équivalent temps plein pour la mise en œuvre de l'opération collective industrie (fiche action A7)

Sur le petit cycle de l'eau :

- ✓ De poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la préservation de la qualité des eaux souterraines en agissant sur les pollutions domestiques, la réduction des substances dangereuses
- ✓ De réduction de l'apport d'eaux claires parasites par une réhabilitation de réseaux EU/EP.
- ✓ De restauration des STEP, redimensionnement aux besoins démographiques actuels et à venir, et mises aux normes (traitement du phosphore, de l'azote).
- ✓ De réduction et suivi des effluents non domestiques rejetés sur le territoire, par une mise en place des outils nécessaires.

7.5 Description du programme de travaux et échéancier

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation des opérations mentionnées dans le tableau ci-après, suivant un calendrier précis.

Pour les travaux d'assainissement, il est rappelé que le programme d'intervention de l'agence de l'eau prévoit des conditions d'éligibilité (prix de l'eau minimum, indice de connaissance des réseaux minimal de 60 points pour l'assainissement dès 2023 (valeur n-1), remplissage de l'observatoire des services – SISPEA).

Les montants indiqués sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide.

Le taux affiché pour la communication sera appliqué sur les assiettes éligibles retenues par l'Agence de l'eau sur la base des dossiers de demandes d'aides.

Les fiches actions sont en annexe 2.

7.6 Liste des actions du contrat :

Présentation synthétique du programme d'actions :

Ce contrat est composé d'environ une soixantaine d'actions pour 16 902 812 € de travaux répartis en 6 fiches actions 'grand cycle', 10 fiches actions 'petit cycle', 1 fiche opération collective, 1 industrie, 1 fiche communication, vise :

- une meilleure qualité de l'eau en améliorant le fonctionnement des systèmes d'assainissement (diminution des rejets par temps de pluie grâce à la mise en séparatif ou la réhabilitation d'environ 10 kms de réseau), et les performances de traitement avec la construction de 3 nouvelles stations d'épuration (point noir), et en réduisant l'émission de substances toxiques des activités économiques (pollutions diffuses) avec la poursuite d'une animation territoriale dédiée à la gestion des raccordements d'effluents non domestiques sur les réseaux publics,
- le rétablissement du transit sédimentaire et piscicole et la restauration de la continuité écologique sur 9 ouvrages infranchissables au titre du programme de mesure du SDAGE dont 1 ouvrage classé en liste 2 conduisant au décloisonnement de près de 11 km de cours d'eau).

La majorité des actions sur les milieux aquatiques portent sur les masses d'eau identifiées à risque dans l'état des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027 avec confirmation des mesures ad-hoc dans le PDM 2022-2027.

Contribution du contrat au SDAGE et au programme de mesures (cf grille PAC en annexe 1)

Tableau des actions du contrat (Cf page suivante)

Tableau des actions du contrat

Volet	Code Action contrat	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/-)	Année d'engagement (O.S)	Montant de l'opération (€ HT ou TTC)	Assiette Agence de l'opération (€)	Type d'Aide	LP	Taux d'aide			Montant aide totale de l'Agence			Département			Autre(s) Financier(s) Public		Total Aide publique		Financier(s) MO privé(s)		Maître d'ouvrage	
											Taux d'aide classique	Taux Bonus-majoration	Taux aide agence	aide classique (€)	Aides exceptionnelles-majoration (€)	total(€)	Assiette CD01(€)	%	Aide CD01(€)	%	Région / Etat (€)	% (coût réel)	Aide publique (€)	%	Aide Privés (€)	%	Autofinancement (€)
A2	A1	CCDSV	Saint-Didier-de-Formans : Réhabilitation Chemin du Foulon	Oui	-	2022	318 000	318 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	252 500	20%	50 500			16%	50 500			84%	267 500
A2	A1	CCDSV	Saint-Didier-de-Formans : Réhabilitation Rue du Bady	Oui		2023	350 000	217 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	155 000	20%	31 000			9%	31 000			91%	319 000
A2	A1	CCDSV	Saint-Didier-de-Formans : Mise en séparatif Chemin du Renard	Oui		2024	200 000	108 500	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	77 500	20%	15 500			8%	15 500			92%	184 500
A2	A1	CCDSV	Saint-Didier-de-Formans : Mise en séparatif Route de Toussieux/Sainte-Euphémie	Oui		2024	270 000	168 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	120 000	20%	24 000			9%	24 000			91%	246 000
A2	A3	CCDSV	Trévoux : Réhabilitation rue de la Jacobée	-		2022	134 764	94 500	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	134 764
A2	A3	CCDSV	Trévoux : Mise en séparatif Grand rue phase 3/3	-		2023	108 000	28 000	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	108 000
A2	A3	CCDSV	Trévoux : Mise en séparatif Montée de Chantegrillet	-		2023	153 000	115 500	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	153 000
A2	A3	CCDSV	Trévoux : Réhabilitation rue Saint-Sorlin, montée de la Villarde	-		2024	120 000	119 000	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	120 000
A2	A3	CCDSV	Trévoux : Réhabilitation Boulevard des Combattants	-		2024	115 000	39 200	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	115 000
A2	A3	CCDSV	Trévoux : Réhabilitation Grande rue Saint-Nicolas	-		2024	38 000	21 000	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	38 000
A2	A3	CCDSV	Trévoux : Réhabilitation Boulevard de l'industrie Est	-		2024	65 000	14 700	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	65 000
A2	A4	CCDSV	Fareins : Mise en séparatif chemin du Gourlas	-		2022	113 000	77 000	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	113 000
A2	A4	CCDSV	Fareins : Réhabilitation impasse des Sapeyses	-		2022	59 000	36 750	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	59 000
A2	A4	CCDSV	Fareins : Réhabilitation amont poste de refoulement camping	-		2023	100 000	100 000	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	100 000
A2	A4	CCDSV	Fareins : Réhabilitation Chemin de la Grand Croix	-		2023	50 000	21 000	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	50 000
A2	A4	CCDSV	Fareins : Réhabilitation lotissement du Moine et Chemin de la Grand Croix	-		2024	190 000	79 450	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0						0%	0			100%	190 000
A2	A5	CCDSV	Ars-sur-Formans : Mise en séparatif rue des écoles et RD904	Oui		2022	579 000	332 500	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	237 500	20%	47 500			8%	47 500			92%	531 500
A2	A5	CCDSV	Ars-sur-Formans : Mise en séparatif rue du Carmel et rue des Gardes	Oui		2023	427 000	224 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	160 000	20%	32 000			7%	32 000			93%	395 000
A1	A5	CCDSV	Ars-sur-Formans : Construction nouvelle station de traitement boues activées 3 000 EH	Oui	-	2023	2 035 000	944 349	Classique	11	50%		50%	472 175		472 175	1 500 000	20%	300 000			38%	772 175			62%	1 262 826
A1	A5	CCDSV	Ars-sur-Formans : Construction Bassin d'orage (Stockage-restitution)	Oui		2023	285 000	285 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	285 000	20%	57 000			20%	57 000			80%	228 000
A2	A5	CCDSV	Ars-sur-Formans Collecteur transfert vers STEP de St Didier de Formans	Oui		2023	415 000	415 000	Classique	12	50%		50%	207 500		207 500	415 000	20%	83 000			70%	290 500			30%	124 500
A2	A5	CCDSV	Ars-sur-Formans : Réhabilitation collecteur de transfert rive droite	Oui		2023	160 000	92 750	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	66 250	20%	13 250			8%	13 250			92%	146 750
A2	A6	CCDSV	Ambérieux-en-Dombes : Réhabilitation réseaux divers	Oui		2023	250 000	182 350	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	130 250	20%	26 050			10%	26 050			90%	223 950
A2	A6	CCDSV	Ambérieux-en-Dombes : Mise en séparatif route de Rancé	Oui		2024	180 000	98 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	70 000	20%	14 000			8%	14 000			92%	166 000
A2	A6	CCDSV	Ambérieux-en-Dombes : Mise en séparatif route de Saint-Jean	Oui		2024	320 000	157 500	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	112 500	20%	22 500			7%	22 500			93%	297 500
A2	A6	CCDSV	Ambérieux-en-Dombes : Création d'un bassin tampon sur le site de la station de traitement des eaux usées 1 100 m3	Oui		2024	370 000	370 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	300 000	20%	60 000			16%	60 000			84%	310 000
A3	A7	CCDSV	Opération collective industrie : ETP CCDSV	Oui		2022	15 625	20 313	Classique	13	50%		50%	10 156		10 156						65%	10 156			35%	5 469
A3	A7	CCDSV	Opération collective industrie : ETP CCDSV	Oui		2023	62 500	81 250	Classique	13	50%		50%	40 625		40 625						65%	40 625			35%	21 875
A3	A7	CCDSV	Opération collective industrie : ETP CCDSV	Oui		2024	62 500	81 250	Classique	13	50%		50%	40 625		40 625		0				65%	40 625			35%	21 875
A3	A7	Industriels	Opération collective industrie : Régularisation entreprises ou services techniques municipaux	Oui		2023	250 000	250 000	Classique	13	40 à 70%		40 à 70%	175 000		175 000						70%	175 000	30%	75 000	0%	0

Volet	Code Action contrat	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/-)	Année d'engagement (O.S)	Montant de l'opération (€ HT ou TTC)	Assiette Agence de l'opération (€)	Type d'Aide	LP	Taux d'aide			Montant aide totale de l'Agence			Département			Autre(s) Financier(s) Public		Total Aide publique		Financier(s) MO privé(s)		Maître d'ouvrage	
											Taux d'aide classique	Taux Bonus-majoration	Taux aide agence	aide classique (€)	Aides exceptionnelles-majoration (€)	total(€)	Assiette CD01(€)	%	Aide CD01(€)	%	Région / Etat (€)	% (coût réel)	Aide publique (€)	%	Aide Privés (€)	%	Autofinancement (€)
A3	A7	Industriels	Opération collective industrie : Régularisation entreprises ou services techniques municipaux	Oui		2024	250 000	250 000	Classique	13	40 à 70%		40 à 70%	175 000		175 000			0			70%	175 000	30%	75 000	0%	0
A2	A8	CCDSV	Frans : Dispositifs de comptage			2022	60 000	60 000	Classique	12	50%		50%	30 000		30 000			0			50%	30 000			50%	30 000
A2	A8	CCDSV	Frans : Mise en séparatif impasse des Hortensias, route des Sorbiers, rue du Creuzat			2023	137 000	87 500	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0	62 500	20%	12 500			9%	12 500			91%	124 500
A2	A8	CCDSV	Frans : Réhabilitation ZA du Pardy			2023	231 000	117 250	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0	83 750	20%	16 750			7%	16 750			93%	214 250
A2	A8	CCDSV	Frans : Réhabilitation route des Sorbiers			2024	252 000	127 750	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0	91 250	20%	18 250			7%	18 250			93%	233 750
A2	A8	CCDSV	Beauregard : Réhabilitation rue Claude Monet			2023	83 000	42 000	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0	30 000	20%	6 000			7%	6 000			93%	77 000
A2	A8	CCDSV	Beauregard : Mise en séparatif rue Hector Berlioz (action B3)			2024	68 000	10 500	Classique	16	30%		30%	ND(*)		0	7 500	20%	1 500			2%	1 500			98%	66 500
A2	A9	CCDSV	Civrieux : Mise en séparatif rue des écoliers	Oui		2022	387 000	245 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	175 000	20%	35 000			9%	35 000			91%	352 000
A1	A9	CCDSV	Civrieux : Construction nouvelle station de traitement boues activées 3 700 EH	Oui		2024	2 915 000	885 848	Classique	11	50%		50%	442 924		442 924	1 850 000	20%	370 000			28%	812 924			72%	2 102 076
A1	A9	CCDSV	Civrieux : Construction bassin d'orage	Oui		2024	40 000	40 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	40 000	20%	8 000			20%	8 000			80%	32 000
A1	A10	CCDSV	Savigneux : Construction nouvelle station de traitement boues activées 2 000 EH	Oui		2024	2 200 000	616 909	Classique	11	50%		50%	308 454		308 454	1 000 000	20%	200 000			23%	508 454			77%	1 691 546
A2	A10	CCDSV	Savigneux : réhabilitation réseaux transfert	Oui		2023	75 000	75 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	71 250	20%	14 250			19%	14 250			81%	60 750
A2	A10	CCDSV	Savigneux : Mise en séparatif rue de la Forge et RD88	Oui		2024	169 000	112 000	Classique	16	50%		50%	ND(*)		0	80 000	20%	16 000			9%	16 000			91%	153 000
A2	A11	CCDSV	Saint-Jean-de-Thurigneux : Réhabilitation lotissements Pagères et Ruisseau			2023	116 000	89 250	Bonus 15% PC	12	0%	30%	30%	0	26 775	26 775	63 750	20%	12 750			34%	39 525			66%	76 475
A2	A 12	CCDSV	Villeneuve : Réhabilitation route de Vaise/route de Francheleins et route de Villars			2024	75 000	75 000	Bonus 15% PC	12	0%	30%	30%	0	22 500	22 500	53 750	20%	10 750			44%	33 250			56%	41 750
A2	sans objet	CCDSV	Révision zonages Sainte-Euphémie et Saint-Jean-de-Thurigneux			2022	10 000	0	Non éligible	12				0		0	10 000	20%	2 000			20%	2 000			80%	8 000
B1	B1-1-1	CCDSV	ROE 59394 restauration continuité écologique Pont Maréchal sur le Formans	oui		2023	52 000	52 000	Majoration	24	50%	10%	60%	26 000	5 200	31 200	52 000	20%	10 400			80%	41 600			20%	10 400
B1	B1-1-2	CCDSV	ROE 54122 restauration continuité écologique seuil de la Confluence Morbier-Formans	oui		2023	135 000	135 000	Majoration	24	50%	10%	60%	67 500	13 500	81 000	135 000	20%	27 000			80%	108 000			20%	27 000
B1	B1-1-3	Département de l'Ain	ROE 121725 restauration continuité écologique du pont de la RD28 sur le Formans	oui		2024	AD	AD	Classique	24	50%		50%	AD		0	A définir	20%	A définir			70%	A définir			30%	A définir
B1	B1-1-4	CCDSV	ROE 0038 restauration continuité écologique seuil de la voinerie sur le Formans	oui		2024	150 000	150 000	Classique	24	50%		50%	75 000		75 000	150 000	20%	30 000			70%	105 000			30%	45 000
B1	B1-1-5	CCDSV	ROE 0035 restauration continuité écologique seuil de Chantemerle sur le Formans	oui		2024	130 000	130 000	Classique	24	50%		50%	65 000		65 000	130 000	20%	26 000			70%	91 000			30%	39 000
B1	B1-1-6	CCDSV	ROE 59395 restauration continuité écologique seuil de la mouturière sur le Formans	oui		2024	165 000	165 000	Classique	24	50%		50%	82 500		82 500	165 000	20%	33 000			70%	115 500			30%	49 500
B1	B1-2	CCDSV	ROE 92301, ROE 88087 et ROE 88085 restauration continuité écologique des seuils du moulin vicard, du moulin neuf et du lieu-dit "le moulin" sur le Grand Rieu	oui		2024	200 000	200 000	Classique	24	50%		50%	100 000		100 000	200 000	20%	40 000			70%	140 000			30%	60 000
B3	B3-1	CCDSV	Lutte contre les invasives			2023	22 500	22 500	Classique	24	30%		30%	6 750		6 750	22 500	20%	4 500			50%	11 250			50%	11 250
B3	B3-1	CCDSV	Lutte contre les invasives			2024	22 500	22 500	Classique	24	30%		30%	6 750		6 750	22 500	20%	4 500			50%	11 250			50%	11 250
B3	B3-2	CCDSV	Entretien de la végétation des ripisylves			2023	12 500	12 500	Classique	24	30%		30%	3 750		3 750						30%	3 750			70%	8 750
B3	B3-2	CCDSV	Entretien de la végétation des ripisylves			2024	12 500	12 500	Classique	24	30%		30%	3 750		3 750			0			30%	3 750			70%	8 750
B4	B4	CCDSV	Etude globale de la Talençonne, du BY, du Cornod et du Marmont amont		Oui	2023	50 000	50 000	Classique	24	50%		50%	25 000		25 000	50 000	20%	10 000			70%	35 000			30%	15 000
B5	B5-1	FD du Rhône	Restauration de la lône de Reyrieux		Oui	2023	266 000	pm	Classique	24	pm		pm			0			0	30%	84 400	32%	84 400			68%	181 600
B5	B5-2	CCDSV	Restauration des zones humides de Cibeins, de la Thiolière et de l'étang des Combes	Oui	Oui	2023	139 550	139 550	Majoration	24	50%	10%	60%	69 775	13 955	83 730	139 550	20%	27 910			80%	111 640			20%	27 910

Volet	Code Action contrat	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/-)	Année d'engagement (O.S)	Montant de l'opération (€ HT ou TTC)	Assiette Agence de l'opération (€)	Type d'Aide	LP	Taux d'aide			Montant aide totale de l'Agence			Département			Autre(s) Financeur(s) Public		Total Aide publique		Financier(s) MO privé(s)		Maître d'ouvrage		
											Taux d'aide classique	Taux Bonus-majoration	Taux aide agence	aide classique (€)	Aides exceptionnelles-majoration (€)	total(€)	Assiette CD01(€)	%	Aide CD01(€)	%	Région / Etat (€)	% (coût réel)	Aide publique (€)	%	Aide Privés (€)	%	Autofinancement (€)	
B5	B5-2	CCDSV	Restauration des zones humides de Cibeins, de la Thiollière et de l'étang des Combes	Oui	Oui	2024	139 550	139 550	Majoration	24	50%	10%	60%	69 775	13 955	83 730	139 550	20%	27 910			80%	111 640			20%	27 910	
B6	B6	CCDSV	Candidature à l'appel à projet "Marathon de la biodiversité"		Oui	2023	AD	AD	AAP	24	70%		AD	AD		0										AD	AD	
B7	B7	CCDSV	Poste animateur volet grand cycle de l'eau			2022	48 065	60 597	Classique	24	50%		50%	PM		PM			0							100%	48 065	
B7	B7	CCDSV	Poste animateur volet grand cycle de l'eau			2023	55 629	72 318	Classique	24	50%		50%	36 159		36 159			0							35%	19 470	
B7	B7	CCDSV	Poste animateur volet grand cycle de l'eau			2024	55 629	72 318	Classique	24	50%		50%	36 159		36 159			0				65%	36 159			35%	19 470
D	D1	CC Dombes	Etude sur la gestion qualitative et quantitative de la nappe de la Dombes - PTGE		Oui	2022	258 000	pm	pm	21	70%		70%	0		0	258 000	10%	25 800	12%	37 000	24%	62 800			76%	195 200	
E	E1	CC Dombes	PAEC			2023	-	-	pm	18	-		-	0		0	AD	AD	AD						AD	AD		
C1	C1-1	CCDSV	Campagne scolaire 2022-2023			2022	15 000	15 000	Classique	34	50%		50%	7 500		7 500	15 000	30%	4 500			80%	12 000			20%	3 000	
C1	C1-1	CCDSV	Campagne scolaire 2023-2024			2023	15 000	15 000	Classique	34	50%		50%	7 500		7 500	15 000	30%	4 500			80%	12 000			20%	3 000	
C1	C1-1	CCDSV	Campagne scolaire 2024-2025			2024	15 000	15 000	Classique	34	50%		50%	7 500		7 500	15 000	30%	4 500			80%	12 000			20%	3 000	
C1	C1-2	CCDSV	Mise en place de panneaux pédagogiques			2023	30 000	30 000	Classique	34	50%		50%	15 000		15 000	30 000	30%	9 000			80%	24 000			20%	6 000	
C1	C1-3	CCDSV	Création sentier interprétation zone humide de la Thiollière à Toussieux			2024	50 000	50 000	Aide exceptionnelle (env 2%)	24	0%	30%	30%	0	15 000	15 000	50 000	30%	15 000			60%	30 000			40%	20 000	
TOTAL							16 902 812	9 487 200					16%	2 613 827	110 885	2 724 712		11%	1 804 570	1%	121 400	28%	4 650 682	1%	150 000	72%	12 102 130	

ND(*): Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières et respect des conditions d'éligibilités des opérations.

8 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

8.1 Engagement de la CCDSV

La CCDSV s'engage à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'article 6.

Elle s'engage aussi à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'Agence de l'eau.

- ✚ Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage, apposition du logo et référence à l'aide de l'Agence de l'eau.
- ✚ Pour les travaux dont l'aide est d'un montant supérieur à 150 000 euros, mise en place d'un panneau d'affichage temporaire, comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence de l'eau.
- ✚ Pour les études, faire figurer en première page du rapport le logo et la référence à l'aide de l'Agence de l'eau.
- ✚ Pour les travaux dont l'aide est d'un montant supérieur à 600 000 euros, obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'Agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'Agence de l'eau.

Ces conditions sont inscrites dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide et dans les accords cadre et contrats signés par l'agence. Leur non-respect entraîne à minima une réfaction définitive forfaitaire de 20% de l'aide.

8.2 Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat sur une période couvrant les années 2022 à 2024 *selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide* et sous réserve des disponibilités financières et de l'encadrement européen.

Les montants et les taux d'aide de l'Agence indiqués dans le présent contrat sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de son élaboration, au vu des éléments techniques disponibles. Aucune aide ne pourra être apportée à un projet d'un montant inférieur à 10 000€.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau sur la période du 27 octobre 2022 au 31 Décembre 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de **2 724 712** euros.

Cet engagement global est reparti de la manière suivante :

LP	Montant présenté	Assiette	Aide classique	Aide exceptionnelles ou majorations	Total aide
11	7 150 000 €	2 447 106 €	1 223 553 €	-	1 223 553 €
12	676 000 €	639 250 €	237 500 €	49 275 €	286 775 €
13	640 625 €	682 813 €	441 406 €	-	441 406 €
16	6 396 764 €	4 156 700 €	-	-	-
24	1 656 423 €	1 486 332 €	673 868 €	61 610 €	735 478 €
34	125 000 €	75 000 €	37 500 €	-	37 500 €
T.CONTRAT	16 902 812 €	9 487 200 €	2 613 827 €	110 885 €	2 724 712 €

Les financements de l'agence de l'eau dans le cadre de ce contrat interviennent de la façon suivante :

- Réception d'un dossier de demande de subvention complet impérativement avant le démarrage de l'opération éligible à une aide de l'agence sous forme dématérialisée par le portail de téléservice des aides (à compter du 1er janvier 2022).
- Pour les études, l'agence devra pouvoir donner son avis sur le cahier des charges avant l'engagement de l'opération
- Pour les missions d'animation d'une année N, les dossiers devront parvenir avant le 31/12/N-1.
- Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. L'agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.
- Instruction du dossier de demande d'aide par les services de l'agence de l'eau puis présentation en commission des aides du conseil d'administration de l'agence au moment de l'engagement de l'opération (OS travaux ou démarrage de l'étude).

L'assiette de l'aide sera déterminée à partir des données techniques du projet.

Les aides à l'entretien de la ripisylve correspondant à un montant de 7 500 € TTC sur la durée du contrat sont conditionnées à l'engagement de l'opération prioritaire ci-dessous :

✚ FA B1-1 : Restauration continuité écologique ROE 59394 Pont Maréchal sur le Formans.

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

- Majorations de taux :

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

Code FA	MO	Libellé	Année	Montant de l'opération (€ HT ou TTC)	Assiette Agence (€)	Type d'Aide	LP	Taux d'aide Agence		Montant aide totale de l'Agence		
								majoration	Taux global	aide classique (€)	Majoration (€)	Total (€)
B1-1-1	CCDSV	ROE 59394 restauration continuité écologique Pont Maréchal sur le Formans	2023	52 000	52 000	Majoration	24	10%	60%	26 000 €	5 200	31 200
B1-1-2	CCDSV	ROE 54122 restauration continuité écologique seuil de la Confluence Morbier-Formans	2023	135 000	135 000	Majoration	24	10%	60%	67 500 €	13 500	81 000
B5-2	CCDSV	Restauration des zones humides de Cibeins, de la Thiollière et de l'étang des Combes	2023	139 550	139 550	Majoration	24	10%	60%	69 775 €	13 955	83 730
B5-2	CCDSV	Restauration des zones humides de Cibeins, de la Thiollière et de l'étang des Combes	2024	139 550	139 550	Majoration	24	10%	60%	69 775 €	13 955	83 730

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus sont liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions correspondantes.

- Financement des aides contractuelles exceptionnelles :

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides contractuelles exceptionnelles sont les suivantes :

Code FA	MO	Libellé	Année	Montant de l'opération (€ HT ou TTC)	Assiette Agence	Type d'Aide	LP	Taux d'aide Agence		Montant aide totale de l'Agence		
								Taux Aide exceptionnelle / bonus	Taux global	aide classique (€)	Aide exceptionnelle/ Bonus (€)	Total (€)
A11	CCDSV	Saint-Jean-de-Thurigneux : Réhabilitation lotissements Pagères et Ruisseau	2023	116 000	89 250	Bonus 15% PC	12	30%	30%	26 775	26 775	26 775
A 12	CCDSV	Villeneuve : Réhabilitation route de Vaise/route de Francheleins et route de Villars	2024	75 000	75 000	Bonus 15% PC	12	30%	30%	22 500	22 500	22 500
C1-3	CCDSV	Création sentier interprétation ZH de la Thiollière à Toussieux	2024	50 000	50 000	Aide exceptionnelle	24	30%	30%	15 000	15 000	15 000

L'attribution des aides contractuelles exceptionnelles prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions correspondantes.

8.3 Engagement du Conseil départemental de l'Ain

Le Département de l'Ain s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2022-2024, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle du Département de l'Ain figurent à titre indicatif dans le plan de financement du contrat. Ils ont été établis sur la base de la version définitive du contrat de la Communauté de communes Dombes Saône vallée. Les engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrage concernés feront l'objet de votes en session du conseil départemental, en cohérence avec le volet « eau » des « pactes de territoires ». Toutes les actions liées aux milieux naturels, aux espaces sensibles et à la restauration écologique des milieux ainsi qu'à leur valorisation s'inscrivent dans le cadre de la politique « nature et biodiversité 2022 – 2028 ».

Le Département s'engage à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat. Notamment, il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage.

8.4 Modalités de suivi, gouvernance

Les signataires du présent contrat mettront en place un comité de pilotage. Le rôle de ce comité de pilotage sera de s'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi du contrat.

Ce comité de pilotage sera composé des représentants de la CCDSV, de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental de l'Ain, des associations locales en charge de la gestion et de la mise en valeur des cours d'eau, de la fédération de pêche de l'Ain, des services de l'Etat DDT, Agence française de biodiversité, des industriels...

Le comité de pilotage pourra, selon le projet, inviter d'autres acteurs représentant les usagers ou d'autres types de publics concernés par les ouvrages.

Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an.

La CCDSV, maître d'ouvrage des projets, s'assurera de mener un travail de concertation avec les propriétaires impactés par les travaux.

Le suivi du contrat devra s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations, afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi, l'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours des 12 mois précédents, ainsi qu'à un bilan de l'état des milieux pour apprécier les effets des actions entreprises.

9 MODIFICATION - RESILIATION

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties, à l'initiative de chacune d'elle.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'un des engagements du contrat, celui-ci peut être résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité aucune. L'Agence de l'eau se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

10 SIGNATAIRES

Trévoux, le 14 décembre 2022

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Monsieur Marc PECHOUX



Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain

Monsieur Jean DEGUERRY

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke and a vertical line extending upwards from the center.

Le Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Monsieur Laurent ROY

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke and a vertical line extending upwards from the center. Below the signature, the name "N. ALBAN" is written in capital letters.

Annexe 2 : fiches actions

Travaux Réseaux		
Opération : Réhabilitation des réseaux de collecte de Saint Didier de Formans dans le cadre du SDA		
Fiche Action A1	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	1 138 000 € HT
	Communes	Sainte-Euphémie Saint-Didier-de-Formans Toussieux Misérieux
	Sous bassin	RM_08_10 Morbier-Formans
	Masse d'eau	DR11047 a- ruisseau le Formans

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Programme de mesure et action PAOT	ASS0302 Améliorer la collecte de l'agglomération de Saint Didier de Formans

Contexte et objectifs

Les communes de Toussieux, Sainte Euphémie, Misérieux et Saint Didier de Formans sont raccordées sur la nouvelle station d'épuration de Saint Didier de Formans, mise en service en 2021.

La CCDSV a engagé en 2017 un Schéma Directeur pour Saint Didier de Formans, Misérieux, Sainte Euphémie et Toussieux sur le Bassin versant du Formans qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant aux stations d'épuration.

Description

Les travaux consistent en plusieurs points :

1/ Réhabilitation du réseau Chemin du Foulon à Saint-Didier-de-Formans et rue du Bady à Sainte-Euphémie pour éliminer les eaux claires parasites.

2/ Mise en séparatif des réseaux Chemin du Renard et route de Toussieux/Sainte-Euphémie à Saint-Didier-de-Formans pour éliminer les eaux claires parasites et supprimer des surfaces actives.

Remarques

Ces travaux s'inscrivent dans le programme de réduction des eaux claires parasites traitées par la STEP de St Didier (Action PAOT).

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant
Travaux Chemin du Foulon	2022	318 000	318 000	50%	ND(*)	N	252 500	20 %	50 500
Travaux Rue du Bady	2023	350 000	217 000	50%	ND(*)	N	155 000	20%	31 000
Travaux Chemin du Renard	2024	200 000	108 500	50%	ND(*)	N	77 500	20%	15 500
Travaux route Toussieux	2024	270 000	168 000	50%	ND(*)	N	120 000	20%	24 000

ND(*) : Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- 2 420 ml de réseau réhabilité ou mis en séparatif

Travaux Réseaux		
Opération : réhabilitation des réseaux de collecte de Trévoux - Bords de Saône		
Fiche Action A3	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	742 000 € HT
	Communes	Reyrieux Parcieux Massieux Trévoux Saint Bernard
	Sous bassin	TS_00_02 Saône aval de Pagny
	Masse d'eau	FRDR1807b La Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Programme de mesure	Sans objet
Action	Sans objet

Contexte et objectifs

La CCDSV a engagé en 2017 un Schéma Directeur sur le bassin versant de la Saône sur les communes du territoire à savoir Reyrieux, Parcieux, Massieux, Saint Bernard et Trévoux qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration des Bords de Saône mise en service en décembre 2015 sur la commune de Massieux.

Description

Les travaux consistent en plusieurs points :

1/ Réhabiliter les réseaux rue de la Jacobée, rue Saint-Sornin, montée de Villarde, Boulevard des Combattants, Grande rue Saint-Nicolas et Boulevard de l'industrie Est à Trévoux pour éliminer les eaux claires parasites.

2/ Mettre en séparatif la Montée de Chantegrillet et la Grand rue (phase 3) à Trévoux pour éliminer les eaux claires parasites et supprimer des surfaces actives.

Remarques

Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Directeur de Trévoux - Bords de Saône. Un arrêté préfectoral du 9 avril 2019 portant sur la mise en conformité du système de collecte de Trévoux - Bords de Saône précise en annexe 6 les travaux du Schéma Directeur nécessaires à cette mise en conformité.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux rue de la Jacobée	2022	134 764	94 500	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux Grand rue	2023	108 000	28 000	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux Montée de Chantegrillet	2023	153 000	115 500	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux rue Saint-Sornin et Villarde	2024	120 000	119 000	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux Bvd des Combattants	2024	115 000	39 200	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux Grande rue Saint-Nicolas	2024	38 000	21 000	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux Bvd industrie Est	2024	65 000	14 700	30%	ND(*)	N	0	0	0

ND(*) : Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières

Indicateurs

Indicateurs de réalisation : 1 394 ml de réseau réhabilité ou mis en séparatif

Travaux Réseaux		
Opération : Réhabilitation des réseaux de collecte de Fareins – chef-lieu dans le cadre du SDA		
Fiche Action A4	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d’ouvrage	CCDSV
	Coûts	512 000 €HT
	Communes	Fareins
	Sous bassin	TS_00_02 Saône aval de Pagny
	Masse d’eau	DR1807A – La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche-sur-Saône

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle
Programme de mesure	Sans objet
Action	Sans objet

Contexte et objectifs

La CCDSV a engagé en 2016 un Schéma Directeur sur la commune de FAREINS qui a conclu à une liste d’actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d’épuration.

Description

Les travaux consistent à réhabiliter les réseaux en plusieurs points :

1/ Réhabiliter les réseaux impasse des Sapeyses, en amont du poste de refoulement du camping, chemin de la Grande-Croix, lotissement du Moine et Chemin de la Grande Croix à Fareins pour éliminer les eaux claires parasites.

2/ Mettre en séparatif le chemin du Gourlas à Fareins pour éliminer les eaux claires parasites et supprimer des surfaces actives.

Remarques

Ces travaux s’inscrivent dans le programme de réduction des eaux claires parasites traitées par la station d’épuration de Fareins.

L’annexe 3 de l’arrêté préfectoral de mise en conformité du système reprend les actions du Schéma Directeur d’Assainissement nécessaires à cette mise en conformité.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux chemin du Gourlas	2022	113 000	77 000	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux impasse Sapeyses	2022	59 000	36 750	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux amont PR camping	2023	100 000	100 000	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux chemin Grande-Croix	2023	50 000	21 000	30%	ND(*)	N	0	0	0
Travaux lot du Moine et chemin Grande Croix	2024	190 000	79 450	30%	ND(*)	N	0	0	0

ND(*) : Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- 1 152 ml de réseau réhabilité ou mis en séparatif

Travaux STEP et Réseaux		
Opération : Renouvellement de la STEP d'Ars sur Formans et réhabilitation des réseaux de collecte dans le cadre du SDA		
Fiche Action A5	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	3 486 000 € HT
	Communes	Ars sur Formans
	Sous bassin	RM_08_10 Morbier-Formans
	Masse d'eau	DR11047 a- ruisseau le Formans

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Programme de mesure et action PAOT	ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU ASS0302 Améliorer la collecte de l'agglomération d'Ars-sur-Formans

Contexte et objectifs

La CCDSV a engagé en 2018 un Schéma Directeur sur Ars sur Formans qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration. Il s'agit également de mettre en conformité la station d'épuration d'Ars sur Formans. La station d'épuration a été construite en 1994 pour une capacité de 2 250 EH. Les problématiques importantes sont les suivantes (issues du SDA - Etude diagnostique de la station) :

- La station n'est pas en mesure de traiter son débit de référence alors que de nombreux déversement ont lieu sur le réseau,
- L'absence de bassin d'orage entraine des déversements au milieu naturel alors que la capacité hydraulique journalière de temps de pluie n'est pas atteinte,
- La filière boue est sous dimensionnée et ne permet pas d'envisager un fonctionnement à pleine charge de la station,
- La station ne traite pas l'azote et le phosphore,
- Le génie civil montre des signes de vétusté.

Description

Les travaux consistent en plusieurs points :

1/ Construction d'une nouvelle station d'épuration de 3 000 EH pour être aux normes environnementales et être en phase avec l'augmentation de la population. La démolition de la station d'ARS est prévue dans l'opération, OU création d'un bassin tampon et transfert des effluents vers le système de Saint-Didier-de-Formans. Le choix du scénario retenu est fait en 2022 suite à une étude de faisabilité permettant le choix du scénario.

2/ Mise en séparatif rue des écoles/RD904, rue du Carmel/rue des Gardes à Ars-sur-Formans pour éliminer les eaux claires parasites et supprimer des surfaces actives.

3/ Réhabiliter le collecteur de transfert en rive droite d'Ars-sur-Formans pour éliminer les eaux claires parasites.

Remarques

Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Directeur d'Assainissement d'Ars sur Formans.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux STATION D'EPURATION (option 1)	2023	2 035 000	944 349	50%	472 175	N	1 500 000	20%	300 000
Bassin d'orage 700m 3	2023	285 000	285 000	50%	ND(*)	N	285 000	20%	57 000
Travaux Réseau transfert Ars jusqu'à St Didier de Formans (option 2)	2023	415 000 €	415 000	50%	207 500	N	415 000	20%	83 000
Travaux rue des Ecoles/RD904	2022	579 000	332 500	50%	ND(*)	N	237 500	20%	47 500
Travaux rue Carmel/Gardes	2023	427 000	224 000	50%	ND(*)	N	160 000	20%	32 000
Travaux collecteur rive droite	2023	160 000	92 750	50%	ND(*)	N	66 250	20%	13 250

ND(*) : Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- 1 855 ml de réseau réhabilité
- Nombre de systèmes d'assainissement rendus conformes : 1

Travaux Réseaux		
Opération : Réhabilitation des réseaux de collecte d'Ambérieux-en-Dombes dans le cadre du SDA		
Fiche Action A6	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	1 120 000 € HT
	Communes	Ambérieux en Dombes
	Sous bassin	RM_08_10 Morbier-Formans
	Masse d'eau	DR11047 a- ruisseau le Formans

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Programme de mesure et action PAOT	ASS0302 Améliorer la collecte de l'agglomération d'Ambérieux-en-Dombes

Contexte et objectifs

La CCDSV a engagé fin 2018 un Schéma Directeur sur Ambérieux qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration.

Description

Les travaux consistent à réhabiliter les réseaux en plusieurs points :

- 1/ Réhabiliter les réseaux d'Ambérieux-en-Dombes pour éliminer les eaux claires parasites.
- 2/ Mettre en séparatif la route de Rancé et la route de Saint-Jean pour éliminer les eaux claires parasites et supprimer des surfaces actives.
- 3/ Construire un bassin tampon de 1 100 m³ sur le site de la station de traitement des eaux usées pour gérer les effluents par temps de pluie.

Remarques

Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Directeur d'Assainissement d'Ambérieux-en-Dombes.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION

Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux réseaux	2023	250 000	182 350	50	ND(*)	N	130 250	20%	26 050
Travaux route de Rancé	2024	180 000	98 000	50%	ND(*)	N	70 000	20%	14 000
Travaux route de Saint-Jean	2024	320 000	157 500	50%	ND(*)	N	112 500	20%	22 500
Travaux bassin tampon	2024	370 000	370 000	50%	ND(*)	N	300 000	20%	60 000

ND(*) : Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- 1 251 ml de réseau réhabilité
- Nombre de systèmes d'assainissement rendus conformes : 1

Poursuite de l'opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV

Objectif opérationnel : pérenniser la gestion des END

Fiche Action A7 : Doter le territoire de la CCDSV d'un outil de réduction et de suivi des END	Action	A7
	Programmation	2023-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	245 000 € HT
	Sous bassin	RM_08_10 Morbier-Formans
	Communes	Le territoire de la CCDSV
	Gain écologique	Amélioration de la qualité de l'eau des rivières

Référence SDAGE 2022-2027

Orientation fondamentale	OF1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité. OF5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle OF5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses.
Masses d'eau	FRDR 11047a - Formans FRDR 11047b – Morbier FRDR 11969 – Grand-Rieu
Programme de mesure action PAOT	IND 0901 : « Mettre en comptabilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur ».

Contexte

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) a mis en place une opération collective de niveau 1 entre mars 2020 et mars 2022. Une technicienne en charge du suivi des eaux usées non domestiques a été recrutée sur cette période. Le CCDSV souhaite aujourd'hui pérenniser le poste. Un recrutement est en cours. La CCDSV s'appuie par ailleurs sur un bureau d'études pour réaliser les audits des établissements.

De manière générale, l'articulation entre la chargée de mission et le bureau d'études est la suivante :

- Prise de contact par téléphone ou courriel avec les industriels, réalisée par la chargée de mission,
- Pré-visite si nécessaire chez l'industriel afin de vérifier la nécessité de réaliser un audit END, réalisée par la chargée de mission,
- Prise de rendez-vous avec l'industriel et mise en contact avec le prestataire de contrôles, réalisées par la chargée de mission,
- Audit du site réalisé par le prestataire de contrôles, en présence ou non de la chargée de mission en fonction de l'importance du site au regard de la problématique END,
- Rédaction du rapport de visite et du projet d'arrêté le cas échéant par le prestataire de contrôles,

- Correction et validation des documents par la chargée de mission,
- Envoi du rapport de visite et du projet d'arrêté par la chargée de mission à l'industriel et réalisation d'une réunion de restitution si nécessaire,
- Suivi de la mise en conformité (rappels, relances, conseils, ...) par la chargée de mission, avec l'appui technique du prestataire de contrôles le cas échéant,
- Réalisation d'une contre-visite une fois le délai écoulé et les travaux réalisés afin de vérifier la mise en conformité, par la chargée de mission et/ou le prestataire de contrôles en fonction de la complexité des situations.

Le territoire concerné par l'opération collective est l'ensemble des 15 systèmes d'assainissement de la CCDSV. Neuf zones d'activités sont présentes sur le territoire.

Les objectifs 2020-2022 et l'état d'avancement sont précisés ci-dessous :

- Un état des lieux exhaustif des effluents non domestiques du territoire : fait en 2020,

Les entreprises prioritaires ont été déterminées à partir de l'état des lieux réalisé lors de la première année de l'opération collective. Les critères de hiérarchisation pris en compte sont multiples (effectif, typologie d'eaux usées, implantation en zones d'activités, classement ICPE, activité inscrite au registre des activités polluantes, consommation d'eau potable, qualité des cours d'eau de rejets, STEP soumise à RSDE).

- Mettre à jour le règlement d'assainissement collectif avec un chapitre dédié aux END : fait en 2020,
- Régulariser des sites prioritaires :
 - 14 sites diagnostiqués en 2020, 22 sites ont fait l'objet d'une contre-visite (10 mises en conformité réalisées),
 - 35 sites diagnostiqués en 2021, 21 sites ont fait l'objet d'une contre-visite (16 mises en conformité réalisées),
 - 1 centre technique diagnostiqué en 2020,
 - 2 centres techniques diagnostiqués en 2021.

Au 31/12/2021 : 26 établissements disposent d'un arrêté de déversement, 13 sont en cours de renouvellement, 5 sont en cours de rédaction (nouveaux sites), 9 ne disposent plus d'un arrêté (mise en conformité effectuée et absence d'END), 22 sites diagnostiqués et qui ne nécessitent pas d'arrêté.

- Réaliser une étude visant à intégrer les spécificités END : non réalisée car jugée non pertinente pour l'organisation de la CCDSV, coefficient de pollution déjà mis en place. Le coefficient de pollution est la somme des coefficients des paramètres suivants : DCO, DCO/DBO5, MES, NTK, As, Hg, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb et Zn. Des seuils sont appliqués pour chaque paramètre. Le calcul est détaillé à l'article 50.1 du règlement de service.
- Formation et accompagnement du personnel : participation de l'agent en charge du suivi des END au groupe de travail du GRAIE, à des formations CNFPT, AMORCE.
- Mise en œuvre d'une communication sur la démarche de l'opération : Vice-Président en charge de l'assainissement désigné élu référent, distribution de la plaquette à chaque entrée en contact avec une entreprise, rédaction de fiches pratiques pour les entreprises (séparateurs d'hydrocarbures, ...).

Objectifs

Les objectifs de l'opération collective sont :

- Poursuivre la réalisation des diagnostics des sites prioritaires (9 sites restant à auditer sur 30 sites jugés prioritaires)

- Poursuivre l'accompagnement de la régularisation des sites diagnostiqués et qui nécessitent une mise en conformité (17 sites)
- Mettre en œuvre le plan d'actions du diagnostic amont RSDE du système de Trévoux – Bords de Saône
- Donner à la collectivité les moyens d'assurer un suivi END dans la durée (objectif : 22 diagnostics par an)
- Valider le premier niveau de l'opération collective.

Nature des interventions

Le principe du contrat opération collective consiste à :

- Informer les acteurs du territoire de l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et sur la qualité des cours d'eau (via les rejets directs)
- Accompagner les acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersées
- Pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques dans la gestion des collectivités

Sur le territoire de la Communauté de communes Dombes Saône vallée, il est proposé de poursuivre l'opération collective sur 2 ans : 2023-2024 dans un objectif de validation du niveau 1, à fin 2024. Pour ce faire, la collectivité souhaite mener :

Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques « services techniques des collectivités » et entreprises

L'objectif de ces régularisations vise à bien connaître la nature des rejets des sites prioritaires du territoire, à accompagner les établissements dans la prise en main de bonnes pratiques, la diminution des volumes et nature de rejets toxiques dans le réseau, à suivre et vérifier la bonne réalisation de travaux de mise en conformité quand ceux-ci sont rendus nécessaires.

Les autorisations actuellement en vigueur sur le territoire sont de courte durée (un an dans la plupart des cas), dans l'objectif de provoquer une visite de contrôle, afin de s'assurer que les travaux demandés ont bien été réalisés. Une fois les travaux de mise en conformité réalisés et les rejets conformes, la durée de l'autorisation est augmentée à 3 ou 5 ans.

L'objectif serait de pouvoir ainsi mener une trentaine de visites diagnostic complet (EU, EP, déchets) par an, des établissements privés et services techniques des collectivités :

- 30 nouveaux diagnostics d'entreprises
- 20 régularisations de sites d'entreprises déjà contrôlés
- 4 diagnostics de collectivités
- 4 régularisations de sites de collectivités déjà contrôlés

NB : la régularisation d'un site sera effective dès lors que celui sera régularisé :

- *Administrativement : délivrance de l'autorisation de déversement avec échéancier de travaux le cas échéant, ou d'une attestation de non rejet,*
- *Techniquement : démarrage des travaux et/ou mise en œuvre des recommandations préconisés par le diagnostic (amélioration de la qualité des effluents et/ou gestion des eaux pluviales et/ou prévention des pollutions accidentelles), avec ou sans aides de l'agence. »*

Mettre en œuvre le plan d'actions du diagnostic amont RSDE du système de Trévoux – Bords de Saône

Le plan d'actions du diagnostic amont RSDE du système de Trévoux – Bords de Saône est en cours d'élaboration. A ce stade, 7 actions sont identifiées :

- Vérifier les conditions de raccordement de certains sites et la nature des rejets d'eaux usées au réseau collectif sur les zones prioritaires : zones de Reyrieux, Trévoux et Massieux.
- Consolider le cadre réglementaire local des rejets non domestiques sur les zones de pression identifiées
- Réviser l'autorisation de déversement d'un établissement identifié comme émetteur significatif (DUQUEINE site de Massieux)
- Améliorer la gestion des effluents des établissements de santé : centre hospitalier de Trévoux en particulier
- Limiter l'impact du ruissellement urbain (Hors opération collective ne concerne pas les industries ou services techniques).
- Sensibiliser les particuliers à la réduction des micropolluants
- Sensibiliser les professionnels à la réduction des micropolluants

L'agent en charge du suivi des END sera chargé de la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Formation et accompagnement du personnel sur la gestion des pollutions dispersées

La CCDSV adhère au GRAIE et la personne jusqu'ici dédiée au suivi des END a participé à des journées techniques et au groupe de travail sur les effluents non domestiques. Le réseau de chargés de mission END est aussi une ressource mobilisable selon les besoins. D'autres formations sont également possibles (CNFPT, AMORCE, ...).

Mise en œuvre d'une communication sur la démarche de l'opération

La CCDSV a édité une plaquette qu'elle diffuse aux entreprises lors de ses visites. Cette plaquette a vocation à expliquer pourquoi la collectivité se doit de contrôler les installations, les rejets des entreprises, et pourquoi elle délivre des autorisations de rejet.

De nouvelles actions de communication seront à définir, potentiellement ciblées sur certains secteurs d'activités : garages, carrossiers, peintres, coiffeurs, ...

Ces supports documentaires seront complétés par des temps d'information, de rencontre organisés (club entreprises, RV consulaires...). Les chambres consulaires seront impliquées dans la démarche. Elles ont déjà été contactées lors de la première opération collective et sont disposées à participer.

Le message sera aussi relayé politiquement, par le président de la CCDSV et le Vice-Président en charge de l'assainissement. L' élu référent est disponible pour rencontrer les entreprises en cas de difficultés et apporte son soutien au service dans le cadre de l'exercice de ses missions. L'état d'avancement de l'opération collective est régulièrement présenté aux élus de la Commission assainissement de la CCDSV. Un Comité de suivi de l'opération collective sera instauré avec une réunion annuelle en présence de l' élu référent, de l'agent en charge de la mission, du responsable de service assainissement et de l'Agence de l'eau.

Budget

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Agence de l'eau		Maître d'ouvrage		Entreprise	
			Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
Travaux régularisation entreprises ou services techniques	2023-2024	500 000	40 à 70%	350 000	0	0	30%	150 000
Un ETP et Communication auprès des entreprises sur opération collectivité	4ème trimestre 2022 2023-2024	140 625 **	50	91 406**	50	49 219	0	0
TOTAL		640 625						

*financement du poste par l'agence à compter du 01/10/2022

**un coefficient de 1.3 représentant le coût de fonctionnement associé à l'activité de la mission est appliqué sur les couts salariaux directs

Plan d'actions

Action	Responsible de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement	Objectif	
					Année 2023	Année 2024
Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques (services techniques)	CCDSV	Communes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de diagnostics o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence) o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité 	A poursuivre	Diagnostic de 2 sites et régularisation de 2 sites	Diagnostic de 2 sites et régularisation de 2 sites

Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques (entreprises)	CCDSV	Entreprises et réseaux d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de diagnostics o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence) o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité 	A poursuivre	Diagnostic de 15 sites et régularisation de 10 sites	Diagnostic de 15 sites et régularisation de 10 sites
Formation du personnel		GRAIE...	<ul style="list-style-type: none"> o Formations réalisées o Participation aux réseaux régionaux 	A poursuivre avec la nouvelle personne en charge du suivi des END	Veiller à la participation dans les réseaux techniques de la nouvelle personne recrutée. Justificatif attendu : attestation de présence	Intégrer ces journées techniques à son plan de formation
Communication	CCDSV		<ul style="list-style-type: none"> o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...) o Désignation et mobilisation d'un élu référent 		Informers les établissements à la fois sur leur obligation de mise en conformité de leurs rejets END. Informer sur la démarche, et les aides à la mise aux normes possibles.	Informers les établissements à la fois sur leur obligation de mise en conformité de leurs rejets END. Informer sur la démarche, et les aides à la mise aux normes possibles.

REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Travaux Réseaux		
Opération : réhabilitation des réseaux de collecte de Frans et Beauregard (système de Jassans)		
Fiche Action A8	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	831 000 € HT
	Communes	Frans Beauregard
	Sous bassin	TS_00_02 Saône aval de Pagny
	Masse d'eau	DR1807A – La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche-sur-Saône

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Programme de mesure	Sans objet
Action	Sans objet

Contexte et objectifs

La CCDSV et la CAVBS a engagé en 2019 un Schéma Directeur sur le système de Jassans, comprenant les communes de Jassans, Frans et Beauregard qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration de Jassans.

Description

Les travaux consistent en plusieurs points :

- 1/ Réhabiliter les réseaux de la zone d'activités économiques du Pardy, route des Sorbiers à Frans et rue Claude Monet à Beauregard pour éliminer les eaux claires parasites.
- 2/ Mettre en séparatif l'impasse des Hortensias, la route des Sorbiers et la rue du Creuzat à Frans et la rue Hector Berlioz à Beauregard pour éliminer les eaux claires parasites et supprimer des surfaces actives.
- 3/ Mettre en place deux dispositifs de comptage à Frans dans le cadre du diagnostic permanent.

Remarques

Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Directeur de Jassans. Le dossier d'autorisation du système est en cours d'élaboration par la CAVBS et la CCDSV comprenant une obligation de mise en conformité.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux Hortensias/Sorbiers /Creuzat	2023	137 000	87 500	30%	ND(*)	N	62 500	20%	12 500
Travaux ZA du Pardy	2023	231 000	117 250	30%	ND(*)	N	83 750	20%	16 750
Travaux route des Sorbiers	2024	252 000	127 750	30%	ND(*)	N	91 250	20%	18 250
Travaux rue Claude Monet	2023	83 000	42 000	30%	ND(*)	N	30 000	20%	6 000
Travaux rue Hector Berlioz	2024	68 000	10 500	30%	ND(*)	N	7 500	20%	1 500
Travaux équipement de mesures	2022	60 000	60 000	50%	30 000	N	0	0	0

Indicateurs

ND(*): Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- 1 100 ml de réseau réhabilité ou mis en séparatif

Travaux STEP et Réseaux		
Opération : Renouvellement de la STEP de Civrieux et réhabilitation des réseaux de collecte dans le cadre du SDA		
Fiche Action A9	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	3 342 000 € HT
	Communes	Civrieux
	Sous bassin	RM_08_10 Morbier-Formans
	Masse d'eau	DR11969 – Le Grand Rieu

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Programme de mesure et action PAOT	ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU commune de Civrieux ASS0302 Améliorer la collecte de l'agglomération de Civrieux

Contexte et objectifs

La CCDSV a engagé en 2019 un Schéma Directeur sur Civrieux qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration. Il s'agit également de mettre en conformité la station d'épuration de Civrieux. La station d'épuration a été construite en 2002 pour une capacité de 1 500 EH. Les problématiques importantes sont les suivantes (issues du SDA - Etude diagnostique de la station) :

- La station n'est pas en mesure de traiter son débit de référence alors que de nombreux déversement ont lieu sur le réseau,
- L'absence de bassin d'orage entraine des déversements au milieu naturel alors que la capacité hydraulique journalière de temps de pluie n'est pas atteinte,
- La station arrive à saturation au niveau de la charge polluante,
- Le génie civil montre des signes de vétusté.

Description

Les travaux consistent en plusieurs points :

1/ Construction d'une nouvelle station d'épuration de 3 700 EH pour être aux normes environnementales et être en phase avec l'augmentation de la population. La démolition de la station de Civrieux est prévue dans l'opération.

2/ Mise en séparatif de la rue des écoliers à Civrieux pour éliminer les eaux claires parasites et supprimer des surfaces actives.

Remarques

Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Directeur d'Assainissement de Civrieux.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux station d'épuration	2024	2 915 000	885 848	50%	424 924	N	1 850 000	20%	370 000
Bassin d'orage 290m3	2024	40 000	40 000	50%	ND(*)	N	40 000	20%	8 000
Travaux rue des écoliers	2022	387 000	245 000	50%	ND(*)	N	175 000	20%	35 000

ND(*): Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- 700 ml de réseau réhabilité
- Nombre de systèmes d'assainissement rendus conformes : 1

Travaux STEP et Réseaux		
Opération : Renouvellement de la STEP de Savigneux et réhabilitation des réseaux de collecte dans le cadre du SDA		
Fiche Action A10	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	2 444 000 € HT
	Communes	Savigneux
	Sous bassin	RM_08_10 Morbier-Formans
	Masse d'eau	DR11047 a- ruisseau le Formans

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Programme de mesure et action PAOT	ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU commune de Savigneux ASS0302 Améliorer la collecte de l'agglomération de Savigneux

Contexte et objectifs

La CCDSV a engagé en 2019 un Schéma Directeur sur Savigneux qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration. Il s'agit également de mettre en conformité la station d'épuration de Savigneux. La station d'épuration a été construite en 2007 pour une capacité de 800 EH. Les problématiques importantes sont les suivantes (issues du SDA - Etude diagnostique de la station) :

- La station n'est pas en mesure de traiter son débit de référence alors que de nombreux déversement ont lieu sur le réseau,
- La station arrive à saturation au niveau de la charge polluante,
- La station présente des dysfonctionnements (problème d'infiltration sur les lits),
- Les performances sur les paramètres azote et phosphore sont insuffisantes.

Description

Les travaux consistent en plusieurs points :

1/ Construction d'une nouvelle station d'épuration de 2 000 EH pour être aux normes environnementales et être en phase avec l'augmentation de la population. La démolition de la station de Savigneux est prévue dans l'opération.

2/ Réhabilitation des réseaux de transfert à Savigneux pour éliminer les eaux claires parasites.

3/ Mise en séparatif de la rue de la Forge et de la RD88 à Savigneux pour éliminer les eaux claires parasites et supprimer des surfaces actives.

Remarques

Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Directeur d'Assainissement de Savigneux.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux Station d'épuration	2024	2 200 000	616 969	50%	308 454	N	1 000 000	20%	200 000
Travaux réseaux de transfert	2023	75 000	75 000		ND(*)	N	71 250	20%	14 250
Travaux rue de la Forge/RD88	2024	169 000	112 000		ND(*)	N	80 000	20%	16 000

ND(*): Financement potentiel Agence de l'eau (LP 16) hors engagement contractuel sous réserve des disponibilités financières

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- 605 ml de réseau réhabilité
- Nombre de systèmes d'assainissement rendus conformes : 1

Travaux Réseaux		
Opération : Réhabilitation des réseaux de collecte de Saint-Jean-de-Thurigneux dans le cadre du SDA		
Fiche Action A11	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	55 000 € HT
	Communes	Saint-Jean-de-Thurigneux
	Sous bassin	RM_08_10 Morbier-Formans
	Masse d'eau	DR11047 b- ruisseau le Morbier

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Programme de mesure/ action PAOT	Sans objet

Contexte et objectifs

La CCDSV a engagé fin 2019 un Schéma Directeur sur Saint-Jean-de-Thurigneux qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration.

Description

Les travaux consistent à réhabiliter les réseaux de Saint-Jean-de-Thurigneux pour éliminer les eaux claires parasites (action n°1 du SDA – Remplacement collecteur lotissement Les Pagères et action n°2 du SDA – Réhabilitation du collecteur lotissement Le Ruisseau). Ils s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux réseaux	2023	116 000	89 250	30%	26 775 (*)	0	63 750	20%	12 750

(*): Financement au titre des aides exceptionnelles petit cycle (Voir engagement contractuel)

Indicateurs

Indicateurs de réalisation : 226 ml de réseau réhabilité

Travaux Réseaux		
Opération : Réhabilitation des réseaux de collecte de Villeneuve dans le cadre du SDA		
Fiche Action A12	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	75 000 € HT
	Communes	Villeneuve
	Sous bassin	SA_04_03 Chalaronne
	Masse d'eau	DR10688 – ruisseau la Mâtre
Référence SDAGE 2022-2027		
Orientation fondamentale	OF5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	
Programme de mesure et action PAOT	Sans objet	

Contexte et objectifs

La CCDSV a engagé fin 2020 un Schéma Directeur sur Villeneuve qui a conclu à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration.

Description

Les travaux consistent à réhabiliter les réseaux de Villeneuve pour éliminer les eaux claires parasites (action n°1 du SDA – Réhabilitation de collecteur route de Vaise/route de Francheleins). Ils s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Budget prévisionnel

PREVISIONNEL DE REALISATION									
Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Subvention Agence				Subvention Département		
			Assiette éligible €	Taux	Montant €	Bonus (O/N)	Assiette éligible €	Taux	Montant €
Travaux réseaux	2024	75 000	54 250	30%	22 500(*)	0	53 750	20%	10 750

(*): Financement au titre des aides exceptionnelles petit cycle (Voir engagement contractuel)

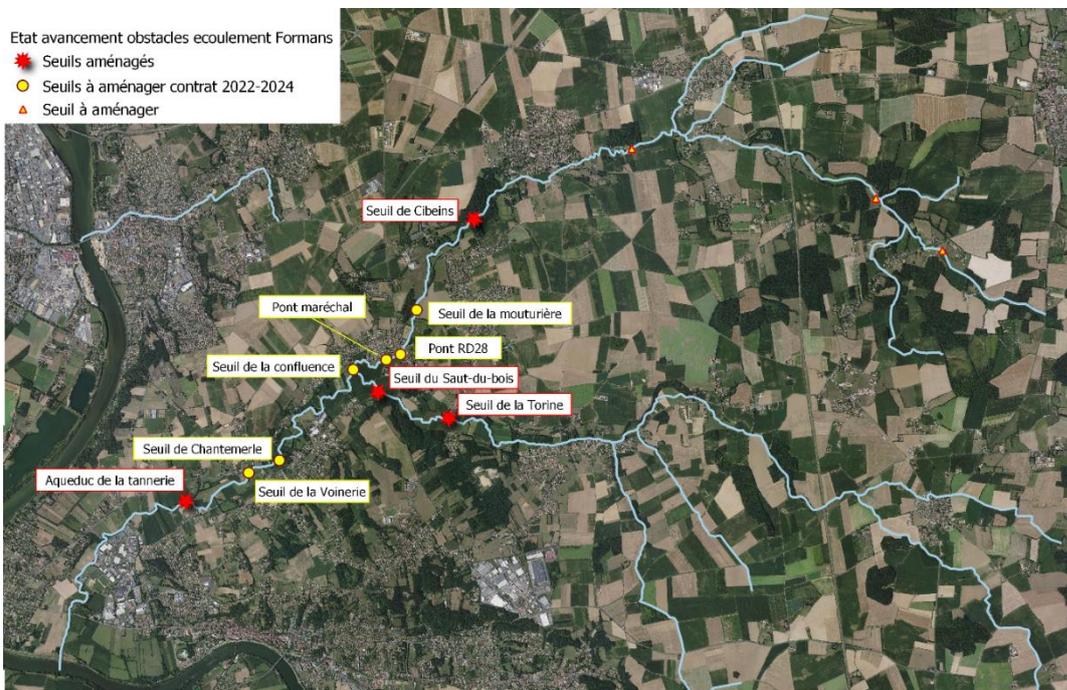
Indicateurs

Indicateurs de réalisation : 155 ml de réseau réhabilité

Restaurer et préserver l'état physique des cours d'eau		
Objectif opérationnel : Rétablir la fonctionnalité globale des milieux		
Restauration de la continuité écologique : circulation piscicole et sédimentaire sur 6 ouvrages situés sur le Formans	Action	B1
	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV et Département de l'Ain
	Coûts	632 000 € HT
	Communes	Sainte-Euphémie, Saint-Didier-de-Formans, Misérieux
	Gain écologique	9,5 km

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF6A : Agir sur la morphologie et le déclioonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
Masses d'eau	FRDR 11047a Formans
Programme de mesure	MIA0301 – Cours d'eau - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0204 – Cours d'eau – Equilibre sédimentaire et profil en long

Contexte



Carte 1 Localisation des ouvrages aménagés et à aménager sur le Formans

La restauration de la morphologie du Morbier (FRDR11047b), du Formans (FRDR 11047a) et de la continuité piscicole du Formans (FRDR11047a) sont inscrites dans le SDAGE 2022 – 2027 et déclinées dans le plan d'action opérationnel territorialisé de la MISEN. Elles en sont l'une des priorités.

Afin de répondre à ces objectifs il est proposé de travailler sur différents ouvrages :

Six obstacles totalement infranchissables ont été identifiés sur la rivière du Formans :

- Le 1^{er} est le radier sous le pont Maréchal (identifiant **ROE 59394**), sur le chemin des moulins, à Sainte-Euphémie (coordonnées Lambert 93 X=790657 ; Y=2110864).
- le 2nd est le seuil de la Confluence, à Sainte-Euphémie (3 km de cours d'eau cloisonné). Il est situé, comme son nom l'indique, à la confluence du Morbier et du Formans (coordonnées Lambert X=790268 m ; Y=2110678 m). C'est une prise d'eau qui représente 2,75 m de hauteur de chute, vannes fermées et 1,97 m vannes ouvertes. Il fait 20 m de large dont 6 pour le canal de décharge et 12 m (radier) à 17 m (décharge) de long (**identifiant ROE 54122**).
- Le 3^{ème} est le radier situé sous le pont de la RD28 (identifiant **ROE 121725**) situé à Sainte-Euphémie (coordonnées Lambert 93 X = 839321.38 ; Y = 6542873.43).
- Le 4^{ème} ouvrage (**ROE 59393**) est le seuil de la Voinerie. Ce seuil représente une hauteur de chute de 1,2 mètre. Gain écologique de son décloisonnement : 5 km.
- le 5^{ème} obstacle (**ROE 54327**) est le seuil de Chantemerle. Ce seuil alimente deux canaux de dérivation, l'un en rive droite, l'autre en rive gauche. Le seuil représente une hauteur de chute de 2,5 mètres. Gain écologique de son décloisonnement : 1 km jusqu'au seuil aval de la Voinerie et 6 km jusqu'à la confluence du Formans avec la Saône.
- Le 6^{ème} ouvrage est le seuil de la Mouturière (identifiant **ROE 59395**) situé à Misérieux (coordonnée Lambert 93 X=839515.60 ; Y=6543401.32). L'association de la mouturière use du droit d'eau lié à cet ouvrage.

A l'exception du radier du pont Maréchal qui entre dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique sur le Formans et le Morbier lancé en 2017 et du radier du pont de la RD28 en maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ain, la Communauté de communes a fait le choix de lancer une maîtrise d'œuvre complète pour chaque seuil ciblé par cette fiche action. Ces études visent à étudier la faisabilité de la restauration de continuité écologique, et proposer un choix de scénarii d'aménagement pour chacun des seuils en cohérence avec les attentes du SDAGE et les attentes locales.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Restaurer la continuité écologique
- Rétablir la continuité sédimentaire du cours d'eau
- Favoriser l'autoépuration des cours d'eau

Nature des interventions

Les solutions techniques retenues pour chaque seuil sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Noms	Usages	Actions envisagées
Pont Maréchal (du grand moulin)		Aménagement rampe en enrochement à l'aval du radier
Confluence	Alimentation ancien bief qui desservait trois moulins	Arasement 1ère marche vannage, ouverture des vannes et aménagement rampe dans le corridor à l'aval des vannes ; renforcement assise mur rive gauche et reprise morphologie du cours d'eau
Radier du pont de la RD28		Aménagement rampe en enrochement à l'aval du radier
Seuil de la Voinerie	Alimentation moulin	Solution 1 : rivière de contournement Solution 2 : aménagement d'une rampe dans le corridor à l'aval des vannes + reprise morphologique du cours d'eau
Seuil de Chantemerle	Alimentation Château de Tanay	Solution 1 : arasement, échancrure du déversoir Solution 2 : aménagement d'une rampe dans le corridor à l'aval de la vanne
Seuil de la Mouturière	Alimentation moulin et de jardins de particuliers	Solution 1 : seuils de réhausse aval, reprise morphologie du cours d'eau Solution 2 : rivière de contournement

Indicateur

Indicateurs de réalisation :

- OS de lancement de travaux ; OS étude
- PV de réception de travaux / recollement par OFB ; rapport d'étude

Indicateurs techniques :

- Nombre de seuil rendu franchissable (observation fédération de pêche, AAPPMA)
- Linéaire décloisonné

Budgets

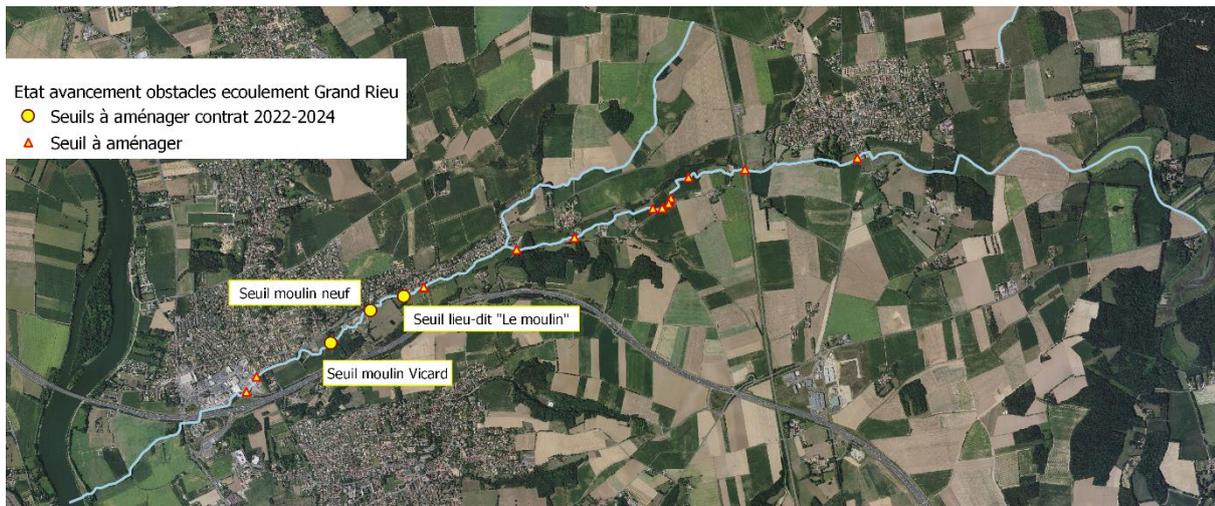
Natures des interventions	Calendriers prévisionnels	Coûts (€ HT)	Financements					
			Aides publiques				Autofinancements	
			Agence de l'eau		CD 01		CCDSV = MOA CD 01 = MOA (3)	
			Taux %	Montants	Taux %	Montants	Taux %	Montants
Pont Maréchal	2023	52 000	50% + 10% bonification (*)	31 200	20	10 400	20	
Confluence	2023	135 000	50%+ 10% bonification (*)	81 000	20	27 000	20	
Pont RD28 (3)	AD	AD	50	AD	50	AD		
Voinerie	2024	150 000	50	75 000	20	30 000	30	45 000
Chantemerle	2024	130 000	50	65 000	20	26 000	30	39 000
Mouturière	2024	165 000	50	82 500	20	33 000	30	49 500
TOTAL		632 000	50	316 000	20	126 400		

- (*)+10% bonification opération grand cycle de l'eau

Restaurer et préserver l'état physique des cours d'eau		
Objectif opérationnel : Rétablir la fonctionnalité globale des milieux		
Restauration de la continuité écologique : circulation piscicole et sédimentaire sur 3 ouvrages	Action	B2
	Programmation	2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	200 000 € HT
	Communes	Massieux, Genay
	Gain écologique	1,7 km sur le Grand-Rieu

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF6A : Agir sur la morphologie et le déclioisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
Masses d'eau	FRDR 11969 – Grand-Rieu
Programme de mesure	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la contuité écologique MIA0204 – Cours d'eau – Equilibre sédimentaire et profil en long

Contexte



Carte 1 Localisation des ouvrages à aménager sur le Grand Rieu

La stratégie de restauration et de continuité piscicole du Grand-Rieu (FRDR11969) est inscrite dans le SDAGE 2022 – 2024 et déclinée dans le plan d'action opérationnel territorialisé de la MISEN. Elle en est l'une des priorités.

Trois obstacles ont été inventoriés sur la rivière du Grand-Rieu :

- Le 1^{er} ouvrage du lieu-dit « Le Vicard » (**ROE 92301**) alimentait en eau un équipement. Au dernier passage sur site en 2022, aucun empellement n'apparaissait, seul le radier de l'ouvrage béton est présent dans le lit du cours d'eau et représente une chute d'eau de 25 cm.
- Le 2nd ouvrage, le seuil du Moulin neuf (**ROE 88087**), situé sur la rivière du Grand-Rieu, alimentait un moulin (moulin neuf). Le bief est encore présent sur un tronçon en rive gauche du cours d'eau mais semble être comblé au pied du moulin. Cela reste à vérifier avec le propriétaire du moulin car le bief présente un courant permanent. Le SIAH du canton de Trévoux assure la maintenance de l'ouvrage.
- Le 3^{ème} ouvrage, le seuil du lieu-dit « le moulin » (**ROE 88085**) est un déversoir d'environ 1,15 m de hauteur et devait alimenter un ou plusieurs anciens moulins en rive droite du Grand Rieu. L'ancien système de dérivation des eaux est encore apparent sur le site l'ancien bief d'amenée d'eau est comblé.

Une étude de faisabilité doit dans un premier temps confirmer ou élaborer une ou des alternatives à ces aménagements pressentis.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Restaurer la continuité écologique
- Favoriser l'autoépuration des cours d'eau

Nature des interventions

Les solutions techniques supposées pour chaque seuil sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Usage	Actions envisagées
Seuil du moulin Vicard	Ancienne alimentation moulin	Suppression du radier de l'ouvrage
Seuil du moulin neuf	Alimentation moulin ou irrigation	Solution 1 : suppression de l'ouvrage Solution 2 : rivière de contournement en utilisant l'ancien bief d'amené d'eau au moulin
Seuil du moulin Molard aval	Ancienne alimentation moulin	Suppression de l'ouvrage

Indicateur

Indicateurs de réalisation :

- Etude de faisabilité ;
- OS de lancement de travaux ;
- PV de réception de travaux / recollement par l'OFB

Indicateurs techniques :

- Nombre de seuil rendu franchissable (observation fédération de pêche, AAPPMA)
- Linéaire décroissant

Budget

Natures des interventions	Calendriers prévisionnels	Coûts (€ HT)	Financements					
			Agence de l'eau		CD 01		Maître d'ouvrage	
			Taux %	Montants	Taux %	Montants	Taux %	Montants
Etude faisabilité	2024	35 000	50	17 500	20	7 000	30	10 500
Seuils moulins vicard, neuf et lieu-dit « Le moulin »	2024	165 000	50	82 500	20	33 000	30	49 500
TOTAL		200 000	50	100 000	20	40 000	30	60 000

Restaurer et préserver l'état physique des cours d'eau		
Objectif opérationnel : Restaurer le corridor fluvial et lutter contre les espèces invasives		
Restauration du corridor fluvial, lutte contre les espèces invasives	Action	B3
	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	70 000 € HT
	Communes	Toutes les communes du bassin versant du Formans et du Grand-Rieu
	Gain écologique	A définir

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF6C : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
Masses d'eau	FRDR 11047a - Formans FRDR 11047b – Morbier FRDR 11969 – Grand-Rieu
Programme de mesure	Sans objet

Contexte

L'entretien régulier de la ripisylve contribue à la richesse et l'équilibre du milieu. La CCDSV a lancé en 2021 une étude stratégique pour la gestion des ripisylves et des invasives sur les bassins versants du Formans, du Grand Rieu et du Marmont amont. En concertation avec les élus et les partenaires techniques de son territoire, ce travail a permis d'élaborer une stratégie d'entretien de la ripisylve et de gestion des invasives. Celle-ci définit les tronçons d'intervention, les ordres de priorité, la gouvernance, les tronçons prioritaires de plantation et les modalités d'intervention sur des cas particuliers comme les embâcles. La stratégie a ensuite été déclinée en programme opérationnel d'entretien et de gestion des invasives sur une durée de 15 ans. En appui, le guide du riverain issu du plan de communication du contrat 2019-2021 a été réalisé en 2022 et diffusé massivement sur le territoire. Cet ouvrage rappelle les droits et les devoirs des propriétaires riverains et leur permet de prendre en compte la dimension écologique de leurs actes.

Il s'agit désormais de mettre en œuvre les programmes d'entretien et de gestion dont les versions finales sont apparues en 2022.

Les objectifs de l'opération sont :

- Préservation des espèces végétales alluviales du Formans et du Grand-Rieu, diminution des espèces invasives
- Augmentation des espèces ligneuses et amélioration de structure des peuplements
- Reconstitution du corridor biologique du bassin versant

Nature des interventions

Entretien des ripisylves :

Trois niveaux de priorité ont été retenus pour les interventions :

- Priorité 1 : travaux de gestion concentrés sur les parcelles appartenant à la CCDSV
- Priorité 2 : entretien dans l'emprise des travaux du contrat triennal
- Priorité 3 : linéaires identifiés par les élus mais sur parcelles privées

Les interventions projetées sur les parcelles en propriétés privées feront l'objet d'un conventionnement et d'une DIG.

La nature des interventions diverge suivant les tronçons d'interventions. Trois grands types d'entretien ou de travaux sont projetés :

- Opérations de surveillance et interventions ponctuelles en cas de risque de formation d'embâcle ou de dysfonctionnement avéré ;
- Opérations d'entretien périodiques à réaliser sur l'ensemble du tronçon concerné ;
- Travaux d'aménagement ou de recréation de ripisylve, en lien avec les aménagements hydrauliques préconisés dans le contrat triennal

Concernant les embâcles, leur suppression est conditionnée selon qu'ils soient artificiels (composés de déchets variés d'origine anthropiques), qu'ils obstruent en totalité le lit de la rivière ou qu'ils génèrent des problèmes d'inondation, d'érosion, de chute d'eau supérieure à 10 cm ou un engorgement sur plus de 5m en amont du point d'embâcle.

Gestion des espèces envahissantes :

Trois niveaux de priorité ont été retenus pour les interventions :

- Priorité 1 : agir peu importe les linéaires et étendues sur les emprises travaux des actions du contrat triennal (continuité éco, zones humides...)
- Priorité 2 : intervention sur les linéaires retenus prioritaires lors du comité de pilotage « stratégie » sur la base d'un mode opératoire pour optimiser l'efficacité des interventions
- Priorité 3 : action de sensibilisation et de pédagogie envers les riverains sur les tronçons prioritaires à l'aide du guide du riverain.

A noter que les espèces ciblées pour les interventions ont été identifiées conformément à la doctrine de Bassin

Les interventions projetées sur les parcelles en propriétés privées feront l'objet d'un conventionnement et d'une DIG.

Indicateur

Indicateurs de réalisation :

OS de lancement de travaux

PV de réception de travaux

Indicateurs techniques :

- Linéaire et surface de ripisylve planté, restauré et entretenu
- Nombre de foyers d'espèces invasives traités

Budget, plan de financement

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD 01		Maître d'ouvrage	
			Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
Lutte contre les invasives	2023-2024	45 000	30%	13 500 €	20%	9000	50%	22 500
Entretien de la végétation	2023-2024	25 000	30%	7 500 € (**)			70%	17 500
TOTAL		70 000	30%	21 000	13%	9000	57%	40 000

(**) L'agence s'engage à financer l'entretien de la ripisylve sur 2023-2024 en contrepartie de la réalisation de l'opération de restauration de la continuité écologique du pont maréchal

Etude de connaissance de cours d'eau		
Objectif opérationnel : définir un diagnostic écologique et un programme pluriannuel d'intervention sur les derniers affluents rive gauche de la Saône		
Etude globale sur la Talençonne, le By, le Cornod et le Marmont amont	Action	B4
	Programmation	2023
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	50 000 € HT
	Communes	Fareins, Reyrieux, Frans, Beauregard
	Gain écologique	

Référence SDAGE 2022-2024	
Orientation fondamentale	OF 0 – S'adapter aux effets du changement climatique
Masses d'eau	Sans objet
Programme de mesure	Sans objet

Contexte

A l'image de l'étude globale réalisée sur le Formans, le Morbier et le Grand Rieu en 2014, la CCDSV souhaite réaliser une étude similaire sur 4 cours d'eau affluent rive gauche de la Saône sur son territoire dont le diagnostic n'a jamais été réalisé.

Il s'agit de la Talençonne situé sur Reyrieux, le By situé sur Fareins, le Cornod situé sur Beauregard et le Marmont amont situé sur Frans. Le Marmont aval est situé sur la commune de Jassans-Riottier, hors territoire CCDSV, et ne sera pas pris en compte dans cette étude. Le réseau hydrographique pour ces 4 cours d'eau représente un linéaire de 15,2 km.

L'étude globale a pour objectif de réaliser un état des lieux, un diagnostic écologique et de définir un programme d'actions opérationnel sur ces cours d'eau dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par le SDAGE.

Ce projet s'inscrit dans les volontés locales exprimées dans le nouveau contrat de territoire de la CCDSV.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Réaliser un état des lieux et un diagnostic écologique sur les cours d'eau identifiés
- Elaborer un programme d'actions opérationnel dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par le SDAGE

Nature des interventions

Voici la composition des différentes phases d'étude.

Etat des lieux / diagnostic :

- Contexte (institutionnel et réglementaire)
- Caractéristiques générales des bassins versants (situation géographique, climatologique, géologique, hydrologique, occupation des sols)
- Etat des lieux des bassins versants (usage de l'eau, qualité physico chimique des eaux superficielles et souterraines, qualité physique et piscicole, faune et flore)
- Diagnostic (synthèse des enjeux et analyse critique)

Programme d'actions en réponse aux objectifs du SDAGE

Indicateur

Indicateurs de réalisation :

- OS de lancement
- PV de fin d'étude
- Rapport d'étude

Budget

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD 01		Maître d'ouvrage	
			Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
Etude globale sur les 4 affluents rive gauche de la Saône	2023	50 000 €	50	25 000 €	20	10 000 €	30	15 000 €
TOTAL		50 000 €		25 000 €		10 000 €		15 000 €

Améliorer la qualité physique des milieux aquatiques et le fonctionnement hydrologique des cours d'eau		
Objectif opérationnel : Restaurer et préserver les zones humides et leur fonctionnalité		
Mise en œuvre des actions des plans de gestion des zones humides - Travaux de restauration	Action	B5
	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV Fédération de pêche du Rhône
	Coûts	545 100 € HT
	Communes	Reyrieux, Toussieux, Misérieux, Ars-sur-Formans, Saint-Jean-de-Thurigneux
	Gain écologique	

Référence SDAGE 2022-2027

Orientation fondamentale	OF6B : préserver, restaurer et gérer les zones humides
Masses d'eau	FRDR 11047a - Formans FRDR 11047b – Morbier
Programme de mesure et hors PDM	MIA 0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA 0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide MIA 0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel MIA 0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide

Contexte

Les zones humides du bassin versant du Formans-Morbier et du Grand-Rieu présentent un rôle important pour la restauration de la qualité des cours d'eau et la préservation de la biodiversité associée. La CCDSV a lancé en 2021 une étude stratégique pour la préservation des zones humides des bassins versants du Formans, du Grand Rieu et du Marmont amont. En concertation avec les élus et les partenaires techniques de son territoire, ce travail a permis de définir 4 zones humides prioritaires dont 3 feront l'objet d'un plan de gestion établis sur une durée de 10 ans : La Thiollière à Toussieux, Cibeins à Misérieux et l'étang des combes à Saint-Jean-de-Thurigneux.

En lien avec les conseils municipaux des communes, la CCDSV a construit trois plans de gestion dont les principaux objectifs visent à restaurer, préserver ou valoriser les zones humides, les cours d'eau et les espèces patrimoniales inféodées à ces zones.

En parallèle, la Fédération de pêche du Rhône assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de restauration de la lône de Reyrieux. Le scénario de travaux a été retenu en COPIL du 8 mars 2022 et envisage des travaux à pourvoir pour l'été 2023. Cette restauration aura une dimension hydrologique et écologique par

la reconnexion de la lône à la Saône mais également pédagogique puisque des outils pédagogiques sont proposés pour valoriser le site auprès des usagers du chemin de halage.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Restaurer la fonctionnalité écologique et hydrologique des zones humides
- Diversifier la trame d'habitat
- Garantir un habitat adapté aux espèces patrimoniales
- Ecrêtement des crues
- Soutien des étiages
- Recharge des nappes souterraines
- Stockage durable des eaux de surface
- Soutien du débit solide des cours d'eau
- Stockage, dégradation du carbone, des nutriments et des polluants

Nature des interventions

Par site, la nature des interventions vise à répondre aux objectifs suivants :

- Cibeins :
 - Rétablir la connexion latérale de la rivière
 - Optimiser la ressource en eau
 - Restaurer les berges du cours d'eau en vue de sécuriser les usagers du site
 - Diminuer les risques d'inondation sur la commune de Sainte-Euphémie
 - Restaurer les fonctionnalités écologiques des zones humides (mare, queue d'étang...)
 - Valoriser les zones humides
- Thiollière :
 - Restaurer l'habitat naturel d'une espèce clé de voute : l'Agrion de Mercure
 - Restaurer les habitats aquatiques du Morbier
 - Rétablir la connexion latérale de la rivière
 - Améliorer les fonctionnalités écologiques de la chaîne d'étang

- Lutter contre les espèces envahissantes exotiques
- Valoriser les zones humides
- Combes :
 - Restaurer les fonctionnalités écologiques de l'étang des combes
 - Entretenir les boisements humides riverains au regard des enjeux écologiques identifiés
 - Restaurer ou entretenir les fossés d'alimentation de l'étang
 - Valoriser les zones humides
- Lône de Reyrieux :
 - Restaurer les fonctionnalités écologiques et les habitats de la lône
 - Reconnecter la lône à la Saône
 - Valoriser la zone humide

Le projet de restauration de la lône de Reyrieux est porté par la fédération de pêche du Rhône. Cette action fait également partie du contrat Saône 2022-2024. Les travaux consistent à reconnecter la lône à la Saône sur une plus grande fréquence de crue. La vanne située à l'entrée de la lône sera supprimée et les berges de la lône seront restaurés en tout ou partie pour améliorer leurs fonctionnalités écologiques tout en préservant les usages présents tout autour (notamment le restaurant O2Saône). Enfin, les travaux consistent à curer une bonne partie de la lône et d'aménager le fond de cette pièce d'eau pour lui donner un caractère attractif pour la fraie du Brochet.

Indicateur

Indicateurs de réalisation :

- Etat d'avancement des actions des programmes de restauration

Indicateurs techniques : ha de ZH restaurés

Budget

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement							
			Agence de l'eau		CD 01		Autres financeurs		CCDSV	
			Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux	Montant	Taux %	Montant
Programme restauration de 3 ZH prioritaires	2023-2024	279 100 €	60 %(**)	167 460	20 % *	55 820 €			20%	55 820 €
Programme de restauration –lône de Reyrieux	2023-2024	266 000 €	PM(*)	PM(*)			30%(*)	121 200 €	4%	11 800 €
TOTAL		545 100 €		167 460 €		55 820 €		121 200 €		95 530 €

(*) PM : Prévu dans contrat Saône (**) **50 % + 10% bonification grand cycle de l'eau**

Maintien et restauration de la biodiversité		
Objectif opérationnel : appel à projet annuel Agence de l'eau		
Agir en faveur de la trame turquoise	Action	B6
	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	AD € HT
	Communes	A l'échelle de la CCDSV
	Gain écologique	

Référence SDAGE 2016-2021	
Orientation fondamentale	OF6C : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
Masses d'eau	FRDR 11047a - Formans FRDR 11047b – Morbier FRDR 11969 – Grand-Rieu
Programme de mesure	Sans objet

Contexte

L'appel à projet annuel de l'Agence de l'eau en faveur du maintien et de la restauration de la biodiversité de la trame « turquoise » (zone où interagissent les trames verte et bleue) est une opportunité de garantir des taux de cofinancement de l'Agence jusqu'à 70 %. Les projets de restauration de zones humides et de ripisylve proposés par la CCDSV pourraient être pris en compte dans le cadre de cet appel à projet.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Mener des études opérationnelles sur la trame turquoise
- Mettre en œuvre des actions qui concourent à la restauration du fonctionnement global des milieux, au sein de la trame turquoise
- Restaurer les corridors écologiques du territoire, qui favorisent la circulation des espèces-cibles

Nature des interventions

- Etudes opérationnelles ;
- Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion ;
- Programmes d'animation (interne, externe) ;
- Programmes de travaux.

Indicateur

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des études
- Formalisation d'un programme de restauration
- Formalisation d'un plan de gestion
- Réalisation de programmes de travaux

Indicateurs techniques : -

Budget

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD 01		Maître d'ouvrage	
			Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
AAP biodiversité Agence de l'Eau	2023	AD	70%	AD	AD	AD	AD	AD
TOTAL								

Animation du contrat et du volet grand cycle de l'eau sur le territoire de la CCDSV		
Objectif opérationnel : Mis en œuvre du contrat et des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CCDSV		
Animer les actions du volet grand cycle de l'eau du contrat de territoire CCDSV	Action	B7
	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	159 323 € HT
	Communes	Le territoire de la CCDSV
	Gain écologique	Amélioration de la qualité, de la morphologie, de la fonctionnalité écologique des cours d'eau

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	OF 4 Gouvernance locale et gestion intégrée des enjeux
Masses d'eau	FRDR 11047a - Formans FRDR 11047b – Morbier FRDR 11969 – Grand-Rieu
Programme de mesure	Sans objet

Contexte

La CCDSV est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur son territoire à l'exception des bassins versants de l'Appéum, du Rougeat, de la Mâtre (transfert de compétence au Syndicat de rivière Dombes Chalaronne bord de Saône) et le lit majeur de la Saône dont les compétences ont été transférées à l'EPTB Saône & Doubs.

Pour assurer cette compétence, elle met en œuvre les actions du volet grand cycle de l'eau du contrat de territoire. Elle assure également le suivi des actions des structures partenaires et des acteurs du territoire qui gravitent de près ou de loin avec les objectifs fixés par le SDAGE.

La mise en œuvre de ces actions nécessite de longue période d'animation et de relation avec les propriétaires riverains de cours d'eau, les associations locales, les partenaires techniques, administratifs et financiers. Aussi, l'animateur assure le lien avec les élus de son territoire par l'animation d'une commission thématique de la CCDSV.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Mettre en œuvre les opérations du volet grand cycle de l'eau du contrat de territoire

- Animer le contrat dans sa globalité, assurer le suivi de sa mise en œuvre et réaliser le bilan et l'évaluation finale
- Animer l'instance de concertation locale (COFIL du contrat)

Nature des interventions

Le volet grand cycle de l'eau consiste à :

- Poursuivre les efforts pour restaurer la continuité écologique du Formans et du Grand Rieu
- Assurer l'entretien et la préservation des ripisylves
- Restaurer, préserver et valoriser les zones humides
- Améliorer les connaissances sur nos cours d'eau
- Communiquer sur les actions GEMAPI

Sur le territoire de la Communauté de communes Dombes Saône vallée, il est proposé qu'un ETP soit dédié à la réalisation de ces missions.

Budget

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Agence de l'eau		Maître d'ouvrage		Entreprise	
			Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
<u>Missions animation</u>	2022	48 065	50%	PM *	-	-		
<u>Missions animation</u>	2023	55 629	50%	36 159				
<u>Missions animation</u>	2024	55 629	50%	36 159				
TOTAL		159 323			-	-		

*financement du poste par l'agence à compter pour 2022 (0,75 ETP) avant contrat.

**50% sur assiette calculée avec coefficient de 1.3 représentant le coût de fonctionnement associé à l'activité de la mission et appliqué sur les couts salariaux directs

Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau de la nappe alluviale des cailloutis de la Dombes		
Objectif opérationnel : Optimiser la gestion de la ressource en eau souterraine et superficielle de la nappe des cailloutis de la Dombes		
Programme de territoire pour la gestion de l'eau de la Dombes élargie	Action	D1
	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CC Dombes
	Coûts	258 000 € HT
	Communes	Le territoire de la Dombes élargie
	Gain écologique	

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	
Masses d'eau	FRDG177 – Nappe des cailloutis de la Dombes
Programme de mesure	

Contexte

La nappe des cailloutis de la Dombes est une ressource majeure pour le Sud-Ouest du Département de l'Ain. Cette masse d'eau souterraine s'étend sur une surface d'environ 1600 km² et fournit de l'ordre de 15 millions de mètres cubes d'eau chaque année pour satisfaire les différents usages (AEP, agricoles, industriels et loisirs).

La succession d'années sèches entre 2015 et 2020 a mis en lumière la fragilité d'une ressource jusqu'ici réputée robuste (bassins de gestion eaux superficielles et eaux souterraines de la Dombes placés en état de vigilance sécheresse par la Préfecture de l'Ain). La perspective d'un changement climatique rapide et prononcé rend cette situation d'autant plus préoccupante que les enjeux sont ici majeurs.

La Dombes n'étant couverte par aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau encouragent depuis lors la mise en œuvre d'une dynamique locale de concertation pour définir et mettre en œuvre un plan d'action à l'échelle de ce territoire.

Les PTGE n'ayant pas de personnalité juridique, ils doivent être portés par une structure clairement identifiée, rôle que la Communauté de Communes de la Dombes s'est proposée d'endosser. Pour autant, ce PTGE devra être le fruit d'une coopération de l'ensemble des forces vives du territoire (collectivités territoriales, socio-professionnels, usagers), notamment les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, coordinateurs de la transition écologique des territoires et structures compétentes en matière de protection de la ressource en eau souterraine (l'article L. 211-7 du code de l'environnement, item n° 7).

Le cercle du partenariat technique et politique sur lequel doit s'appuyer la démarche PTGE allant au-delà des seuls partenaires financiers, un cadre plus large sera établi dans un deuxième temps pour marquer

l'engagement de l'ensemble des parties (syndicats de rivières, syndicats des eaux, chambre consulaires, etc...) en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce PTGE.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Développer un cadre de concertation à l'échelle de la nappe des cailloutis de la Dombes autour de la thématique de l'eau ;
- Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire ;
- Garantir la cohérence et la complémentarité des différentes politiques publiques ;
- Contribuer à la coordination des actions, des acteurs et des crédits mobilisés sur le territoire objet de la convention ;
- Favoriser localement la mise en œuvre de solutions adaptées pour limiter l'impact de nos activités sur la ressource en eau.

Nature des interventions

Pour élaborer une stratégie collective, il a été convenu d'engager une étude prospective intégrant tous les usages pour caractériser quelle sera l'évolution des besoins et la disponibilité en eau à l'horizon 2050. Cette étude permettra de nourrir la concertation et de co-construire une stratégie d'adaptation opérationnelle.

Le cahier des charges de l'étude d'accompagnement a été établi avec l'ensemble des partenaires et validé lors d'un premier comité de pilotage, le 7 octobre 2021. Elle comportera deux volets :

- un volet étude et connaissances, qui devra répondre aux questions suivantes
 - Quelle sera la disponibilité de l'eau souterraine dans le futur et sa capacité à répondre aux besoins des différentes activités ?
 - Quelles seront les conséquences du changement climatique sur la fonctionnalité et l'équilibre des milieux aquatiques superficiels (cours d'eau, étangs) ?
 - Quels peuvent être les modèles de développement écologiquement soutenables et économiquement viables pour toutes les activités du territoire dans un contexte de réchauffement climatique ?
 - Quelles stratégies et quelles actions mettre en œuvre pour une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, respectant la fonctionnalité des milieux naturels ?
- un volet animation et concertation, dont l'enjeu sera de créer et d'entretenir une dynamique de travail, de dialogue et de co-construction entre tous les partenaires, pour élaborer un plan d'actions global qui fasse consensus.

Budget

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Agence de l'eau		Département 01		CCDSV		Autres EPCI	
			Taux %	Montant	Taux	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
Etude préalable PTGE Dombes	2022-2024	258 000 €	PM(*)	PM(*)	10%	25 800	3%	7 000 €	24%	62 800 €
TOTAL		258 000 €	PM	PM	10%	25 800	3%	7 000 €	24%	62 800 €

(*) PM : Etude financée par AE hors contrat à la CC Dombes

Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau de la nappe alluviale des cailloutis de la Dombes		
Objectif opérationnel : Améliorer la qualité de la ressource en eau souterraine et superficielle de la nappe des cailloutis de la Dombes		
Projet agro-environnemental et climatique de la Dombes	Action	E1
	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CC Dombes
	Coûts	- € TTC
	Communes	Le territoire de la Dombes élargie
	Gain écologique	

Référence SDAGE 2022-2027	
Orientation fondamentale	
Masses d'eau	FRDG177 – Nappe des cailloutis de la Dombes
Programme de mesure	

Contexte

La CCDSV était impliqué dans le Plan Agro Environnemental et climatique (PAEC) initié en 2016 par le syndicat avenir Dombes Saône puis repris par la Communauté de communes de la Dombes. La zone d'intérêt prioritaire du Formans-Morbier était inscrite dans les enjeux eau du PAEC avec des mesures proposées aux agriculteurs en faveur de la réduction des pesticides. L'EPTB Saône & Doubs assurait l'animation de ce programme sur ce territoire mais était aussi l'animateur technique du syndicat d'eau potable pour le territoire de l'aire d'alimentation de captage de Civrieux Massieux.

Le programme PAEC de 2016 arrivant à son terme à la fin de l'année 2022, la CCDSV souhaite de nouveau s'inscrire avec la CC Dombes pour mener un nouveau programme PAEC. Il s'agit désormais de s'inscrire dans la démarche de candidature du PAEC dont les modalités sont définies dans la nature des interventions.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Développer les MAEC à enjeu biodiversité sur les secteurs de zones humides prioritaires ;
- Développer les MAEC à enjeu eau sur les bassins versants du Formans et du Morbier.

Nature des interventions

Pour élaborer le nouveau contrat, un premier courrier d'intention a été formulé au 31 mai 2022. Une candidature officielle sera déposée au 15 septembre 2022 pour déterminer un diagnostic agricole des EPCI concernées et choisir les mesures agro-environnementales cohérentes à déployer sur les zones à enjeux définis. Ensuite, il conviendra de prendre attache auprès des agriculteurs des différents territoires

concernés dans l'optique d'une contractualisation avec ceux souhaitant s'engager dans la démarche pour proposer les contractualisations au printemps 2023.

Budget

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ TTC)	Agence de l'eau		Département 01		CCDSV		Autres EPCI	
			Taux %	Montant	Taux	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
PAEC Dombes 2023-2026	2023-2024	- €	-	- €	AD	AD	AD	AD	AD	AD
TOTAL		- €	0	- €	AD	AD	AD	AD	AD	AD

Informer, impliquer le grand public dans des actions et gestes en faveur de la préservation des milieux aquatiques		
Objectif opérationnel : plan de communication		
Information du grand public sur les comportements en faveur de la préservation des milieux aquatiques	Action	C1
	Programmation	2022-2024
	Maîtrise d'ouvrage	CCDSV
	Coûts	125 000 € TTC
	Communes	A l'échelle de la CCDSV
	Gain écologique	

Référence SDAGE 2016-2021	
Orientation fondamentale	Sans objet
Masses d'eau	FRDR 11047a - Formans FRDR 11047b – Morbier FRDR 11969 – Grand-Rieu
Programme de mesure	Sans objet

Contexte

La protection des milieux aquatiques concerne l'ensemble de la population.

Les travaux GEMAPI menés depuis 2019 par la CCDSV suscite l'intérêt de la population locale voyant leur paysage changer. Beaucoup s'interroge sur les bienfaits des travaux. Il apparait ainsi nécessaire d'informer sur les tenants et les aboutissants des travaux par l'intermédiaire de support physique sur les sites.

Cette démarche de valorisation doit s'inscrire dans les programmes de territoire impulsés par la CCDSV (le PCAET, le schéma directeur des modes actifs...) pour trouver une cohérence.

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Accompagner les changements de comportements des habitants, visiteurs, propriétaires riverains des cours d'eau du territoire
- Favoriser une prise en charge collective de la protection des milieux aquatiques
- Informer sur les travaux réalisés par la CCDSV
- Assurer une cohérence entre les actions menées par la collectivité et les initiatives des particuliers

Nature des interventions

Animations scolaires

Réalisation d'animations scolaires sur les thématiques du petit et du grand cycle de l'eau à destination des établissements scolaires du territoire de la CCDSV. Les thématiques des animations du volet grand cycle de l'eau gravitent autour de l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides. Le but est également d'assurer le lien avec les travaux entrepris dans le cadre du contrat triennal et d'expliquer leurs rôles pour les cours d'eau.

Pour le volet grand cycle de l'eau, 10 animations scolaires par an sont projetées. Le public ciblé pour cette opération est les élèves des classes des établissements scolaires de la maternelle au lycée du territoire Dombes Saône Vallée.

Valorisation des sites prioritaires définis par la CCDSV

La CCDSV souhaite communiquer sur les sites ayant fait l'objet de travaux dans le cadre du contrat triennal, l'objectif étant d'expliquer les rôles bénéfiques des aménagements pour les cours d'eau. Ainsi, un sentier pédagogique à destination des classes retenues dans les animations scolaires du petit cycle de l'eau permettra d'expliquer le fonctionnement d'une station d'épuration en s'appuyant sur le site de la nouvelle station de Saint-Didier-de-Formans. 5 panneaux pédagogiques sont fléchés.

Les plans de gestion des zones humides de la Thiollière, de Cibeins et de l'étang des Combes indiqueront la volonté locale de mettre en lumière les annexes hydrauliques des cours d'eau et les différents rôles que celles-ci peuvent jouer. Ainsi, les sites se verront agrémentés de panneaux explicatifs en ce sens le long des sentiers nature existant. A noter que la commune de Toussieux souhaite réaliser un sentier pédestre au sein de la zone humide de la Thiollière pour la mettre en avant. Un schéma d'accueil du public est projeté sur le site de Cibeins où la fréquentation est très importante. L'objectif principal est d'organiser la fréquentation sur le site pour éviter la fréquentation et le piétinement des zones sensibles. L'objectif secondaire est d'harmoniser la communication sur le site pour trouver une cohérence d'ensemble.

Cette action sera inscrite en pour mémoire car développé dans les plans de gestion des zones humides (cf. fiche action B5). Le public ciblé est le grand public.

Aussi, deux sites ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique (La Torine et le Saut du Bois) se prêtent à l'accueil du public du fait de leur disposition. Il est proposé de d'installer deux panneaux pédagogiques qui permettront de valoriser les travaux réalisés auprès du grand public. 2 panneaux pédagogiques sont projetés.

Indicateur

Indicateurs de réalisation :

- Edition des supports
- Réalisation d'animations scolaires
- Conception du sentier d'interprétation
- Réalisation du schéma d'accueil du public

Indicateurs techniques : -

Budget

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD 01		Maître d'ouvrage	
			Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
C1-1 Réalisation d'animations scolaires	2022-2024	45 000	50 %	22 500	30%	13 500		
C1-2 Installation de panneaux pédagogiques	2022-2024	30 000	50%	15000				
C1-3 Création sentier interprétation ZH de la Thiollière à Toussieux	2024	50 000	30%(*)	9 375				
Réalisation d'un schéma d'accueil du public	2023	PM	PM	PM				
TOTAL		125 000						

(*) Aide exceptionnelle contractuelle